



# ANNEXE 9-1



# LISTE DES AGRICULTEURS PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE				
Produit : Digestat liquide				
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
EARL DE LA CHAPELLE Siret : 4031679680001		0,00	191,69	186,37
EARL DETAPPE Siret : 35071177600012		0,00	209,48	202,17
EARL VAN ASSHE Siret : 4052040170001		0,00	249,59	243,21
SCEA DU FOND CLAIRON Siret : 83265029500021		0,00	55,88	53,71
SCEA FANTAUZZI Siret : 32501983400010		0,00	895,61	861,65
SCEA FERME DE L'ARONDE Siret : 38456860600014		0,00	259,56	250,79
<b>Totaux</b>	<b>6 agriculteurs</b>	<b>0,00</b>	<b>1861,81</b>	<b>1797,90</b>

Unité de production : FERTI OISE				
Produit : Digestat solide				
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
EARL DE LA CHAPELLE Siret : 4031679680001		0,00	191,69	186,37
EARL DETAPPE Siret : 35071177600012		0,00	209,48	202,17
EARL VAN ASSHE Siret : 4052040170001		0,00	249,59	243,21
SCEA DU FOND CLAIRON Siret : 83265029500021		0,00	55,88	53,71
SCEA FANTAUZZI Siret : 32501983400010		0,00	895,61	861,65
SCEA FERME DE L'ARONDE Siret : 38456860600014		0,00	259,56	250,79
<b>Totaux</b>	<b>6 agriculteurs</b>	<b>0,00</b>	<b>1861,81</b>	<b>1797,90</b>



# LI STE DES COMMUNES PAR PERI METRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Parcelles non sorties à ce jour

Unité de production : FERTI OISE				
Produit : Digestat liquide				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
60019	ANTHEUIL-PORTES	35,87	35,70	0,17
60048	BAUGY	195,86	191,25	4,61
60070	BIENVILLE	160,06	155,09	4,97
60156	CLAIROIX	50,40	47,05	3,35
60166	COUDUN	476,28	442,78	33,50
60273	GIRAUMONT	166,38	162,42	3,96
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	127,03	124,01	3,02
60308	HÉMÉVILLERS	20,62	20,58	0,04
60337	LACHELLE	36,70	36,70	
60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	73,41	71,11	2,30
60382	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	255,20	253,31	1,89
60383	MARGNY-SUR-MATZ	8,96	8,82	0,14
60392	MÉLICOCQ	26,76	26,76	
60408	MONCHY-HUMIÈRES	116,20	112,41	3,79
60531	REMY	55,88	53,71	2,17
60533	RESSONS-SUR-MATZ	3,15	3,15	
60665	VENETTE	37,82	37,82	
60675	VIGNEMONT	4,99	4,99	
60689	VILLERS-SUR-COUDUN	10,24	10,24	
<b>Total</b>	<b>19 communes</b>	<b>1861,81</b>	<b>1797,90</b>	<b>63,91</b>

Unité de production : FERTI OISE				
Produit : Digestat solide				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
60019	ANTHEUIL-PORTES	35,87	35,70	0,17
60048	BAUGY	195,86	191,25	4,61
60070	BIENVILLE	160,06	155,09	4,97
60156	CLAIROIX	50,40	47,05	3,35
60166	COUDUN	476,28	442,78	33,50
60273	GIRAUMONT	166,38	162,42	3,96
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	127,03	124,01	3,02
60308	HÉMÉVILLERS	20,62	20,58	0,04
60337	LACHELLE	36,70	36,70	
60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	73,41	71,11	2,30
60382	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	255,20	253,31	1,89
60383	MARGNY-SUR-MATZ	8,96	8,82	0,14
60392	MÉLICOCQ	26,76	26,76	

**Unité de production : FERTI OISE****Produit : Digestat solide**

<b>Insee</b>	<b>Commune déclarée</b>	<b>Surface</b> mise à dispo. (ha)	<b>Surface</b> épardable (ha)	<b>Surface</b> exclue (ha)
60408	MONCHY-HUMIÈRES	116,20	112,41	3,79
60531	REMY	55,88	53,71	2,17
60533	RESSONS-SUR-MATZ	3,15	3,15	
60665	VENETTE	37,82	37,82	
60675	VIGNEMONT	4,99	4,99	
60689	VILLERS-SUR-COUDUN	10,24	10,24	
<b>Total</b>	<b>19 communes</b>	<b>1861,81</b>	<b>1797,90</b>	<b>63,91</b>



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGI QUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DE LA CHAPELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
fertioise 109	Ilot 1	60490 RESSONS-SUR-	679116	6936161	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 110	Ilot 2	60190 GOURNAY-	678017	6936327	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 111	Ilot 3	60190 GOURNAY-	677810	6935734	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 112	Ilot 4	60190 GOURNAY-	677976	6935799	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 113	Ilot 5	60190 GOURNAY-	678238	6936089	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 114	Ilot 7	60190 GOURNAY-	677832	6934319	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 115	Ilot 9	60490 RESSONS-SUR-	679389	6935750	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 116	Ilot 12	60190 GOURNAY-	678061	6934663	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 117	Ilot 13	60190 GOURNAY-	677759	6933240	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 118	Ilot 15	60490 MARGNY-SUR-	683414	6936305	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 119	Ilot 17	60113 MONCHY-	680858	6931057	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DE LA CHAPELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 120	Ilot 18	60190 GOURNAY-	677749	6932493	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 121	Ilot 19	60190 GOURNAY-	677733	6933552	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 122	Ilot 20	60420 MAIGNELAY-	665892	6937360	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 123	Ilot 21	60420 MAIGNELAY-	665169	6937633	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 124	Ilot 22	60420 MAIGNELAY-	664268	6937937	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 125	Ilot 23	60420 MAIGNELAY-	662991	6937142	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 126	Ilot 24	60420 MAIGNELAY-	664197	6939510	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 127	Ilot 25	60420 MAIGNELAY-	663465	6939571	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 128	Ilot 26	60420 MAIGNELAY-	663838	6940301	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 129	Ilot 27	60162 ANTHEUIL-	681621	6932602	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 130	Ilot 28	60162 ANTHEUIL-	681508	6932072	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 131	Ilot 30	60190 HÉMÉVILLERS	676073	6931788	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>Al</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>Sl</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DE LA CHAPELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 176	Ilot 14	60190 GOURNAY-	678403	6936242	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	<b>La</b> 30	<b>AI</b> 30	<b>AI</b> 30	
---------------	---------	-------------------	--------	---------	------------	-------------------	----	-----	-----	----	----------	-----------------	-----------------	-----------------	--

\* Projection : Lambert 93

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGI QUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DETAPPE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
fertioise 140	Ilot 1	60113 MONCHY-	679753	6930792	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 141	Ilot 2	60113 MONCHY-	680228	6930176	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 142	Ilot 3	60113 MONCHY-	680657	6930236	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 143	Ilot 4	60113 MONCHY-	680921	6930356	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 144	Ilot 5	60113 MONCHY-	680986	6930505	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 145	Ilot 6	60113 MONCHY-	681287	6930435	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 146	Ilot 7	60113 MONCHY-	681262	6930231	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 147	Ilot 8	60113 MONCHY-	681279	6930225	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 148	Ilot 9	60190 BAUGY	681822	6928693	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 149	Ilot 10	60190 BAUGY	682617	6928595	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 150	Ilot 11	60190 BAUGY	682765	6929439	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur





# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DETAPPE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 151	Ilot 12	60113 MONCHY-	682627	6930453	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 152	Ilot 13	60113 MONCHY-	682220	6930697	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	Al 30	Al 30	Al 30	
fertioise 153	Ilot 14	60113 MONCHY-	681702	6930456	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 154	Ilot 15	60113 MONCHY-	682003	6930218	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 155	Ilot 16	60113 MONCHY-	682187	6931434	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 156	Ilot 17	60113 MONCHY-	681705	6931731	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 157	Ilot 18	60113 MONCHY-	682759	6931449	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 158	Ilot 21	60162 ANTHEUIL-	682728	6932271	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	Al 30	
fertioise 159	Ilot 22	60162 ANTHEUIL-	682419	6933110	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 160	Ilot 23	60162 VIGNEMONT	684124	6931459	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 161	Ilot 25	60113 MONCHY-	681432	6931161	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 162	Ilot 26	60190 GOURNAY-	677208	6934107	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL DETAPPE

Périmètre d'épandage : FERTIOISE

fertioise 163	Ilot 27	60162 ANTHEUIL-	678448	6935007	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 164	Ilot 28	60162 ANTHEUIL-	678825	6935418	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 165	Ilot 29	60162 ANTHEUIL-	678623	6935314	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 166	Ilot 30	60190 GOURNAY-	677092	6932666	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 167	Ilot 32	60190 HÉMÉVILLERS	676113	6931962	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 168	Ilot 34	60190 HÉMÉVILLERS	675679	6931737	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 169	Ilot 35	60190 HÉMÉVILLERS	675611	6932041	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 170	Ilot 36	60190 GOURNAY-	678756	6931896	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 171	Ilot 37	60190 GOURNAY-	678284	6931484	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 172	Ilot 38	60190 GOURNAY-	676413	6933014	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 173	Ilot 39	60113 MONCHY-	681865	6930332	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 174	Ilot 40	60113 MONCHY-	681898	6930442	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>SaI</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL DETAPPE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 175	Ilot 41	60490 MARGNY-SUR-	683943	6936272	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	<b>La</b> 30	<b>AI</b> 30	<b>AI</b> 30	
---------------	---------	----------------------	--------	---------	------------	-------------------	----	-----	-----	----	----------	-----------------	-----------------	-----------------	--

\* Projection : Lambert 93

**Textures des Horizons**

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGI QUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE EARL VAN ASSHE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
fertioise 100	Ilot 32	60150 VILLERS-SUR-	685501	6931958	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 101	Ilot 33	60150 VILLERS-SUR-	686477	6931073	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 102	Ilot 34	60150 VILLERS-SUR-	686297	6931112	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 103	Ilot 39	60150 COUDUN	685334	6929355	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 104	Ilot 40	60150 COUDUN	685658	6928910	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 105	Ilot 41	60150 COUDUN	685813	6927520	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 106	Ilot 42	60150 COUDUN	685426	6928149	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	Al 30	Al 30	Al 30	
fertioise 107	Ilot 43	60150 COUDUN	685108	6927367	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 108	Ilot 44	60150 COUDUN	685337	6928521	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 75	Ilot 1	60150 GIRAUMONT	687357	6930273	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 76	Ilot 2	60150 GIRAUMONT	686703	6929935	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL VAN ASSHE

Périmètre d'épandage : FERTIOISE

fertioise 77	Ilot 3	60150 GIRAUMONT	686837	6929794	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 78	Ilot 4	60150 GIRAUMONT	686462	6930128	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 79	Ilot 5	60150 GIRAUMONT	686433	6929947	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 80	Ilot 6	60150 GIRAUMONT	686359	6930215	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 81	Ilot 7	60150 GIRAUMONT	686101	6930094	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 82	Ilot 8	60150 GIRAUMONT	685958	6929965	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 83	Ilot 9	60150 GIRAUMONT	685991	6929926	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 84	Ilot 10	60150 COUDUN	685916	6929801	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 85	Ilot 11	60150 GIRAUMONT	686250	6929797	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	L 30	La 30	
fertioise 86	Ilot 12	60150 COUDUN	686185	6929680	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 87	Ilot 14	60150 COUDUN	687194	6929340	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 88	Ilot 15	60150 COUDUN	687078	6929447	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	Al 30	Al 30	Al 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>SaI</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL VAN ASSHE

Périmètre d'épandage : FERTIOISE

fertioise 89	Ilot 16	60150 COUDUN	687386	6929542	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 90	Ilot 17	60150 COUDUN	687394	6929617	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 91	Ilot 18	60150 GIRAUMONT	686659	6930296	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	AI 30	AI 30	AI 30	
fertioise 92	Ilot 21	60150 GIRAUMONT	686400	6930569	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 93	Ilot 22	60150 GIRAUMONT	686686	6930687	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 94	Ilot 23	60150 GIRAUMONT	686905	6931015	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 95	Ilot 24	60150 GIRAUMONT	688039	6930855	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 96	Ilot 25	60150 GIRAUMONT	687325	6930493	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 97	Ilot 26	60150 MÉLIOCOCQ	687939	6931613	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 98	Ilot 27	60150 MÉLIOCOCQ	687711	6931652	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 99	Ilot 29	60150 GIRAUMONT	688175	6930259	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	AI 30	AI 30	

\* Projection : Lambert 93

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA DU FOND CLAIRON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
fertioise 132	Ilot 1	60190 REMY	679254	6925010	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 133	Ilot 2	60190 REMY	679669	6925207	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 134	Ilot 3	60190 REMY	678992	6924387	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 135	Ilot 4	60190 REMY	679652	6924833	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	Al 30	
fertioise 136	Ilot 7	60190 REMY	679861	6924424	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	Al 30	Al 30	Al 30	
fertioise 137	Ilot 8	60190 REMY	679512	6924447	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 138	Ilot 10	60190 REMY	679164	6924272	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	
fertioise 139	Ilot 11	60190 REMY	679338	6924186	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	Al 30	Al 30	

\* Projection : Lambert 93

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FANTAUZZI

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
FERTIOISE 1	Ilot 2	60150 COUDUN	684494	6929895	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50	]0;10] %	AI 30	AI 20		
fertioise 10	Ilot 19	60190 BAUGY	683367	6927552	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 11	Ilot 3	60150 COUDUN	684983	6929883	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	70	]0;10] %	AI 30	AI 40		
fertioise 12	Ilot 23	60280 MARGNY-LÈS-	684114	6926880	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	AI 30	AI 40		
fertioise 13	Ilot 4	60150 COUDUN	684657	6929356	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 14	Ilot 29	60280 MARGNY-LÈS-	685153	6925735	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30	]10;30] %	AI 30			
fertioise 15	Ilot 11	60150 COUDUN	683849	6927952	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON	]0;10] %	La 30	La 50	La 50	La 50
fertioise 16	Ilot 20	60280 MARGNY-LÈS-	684635	6927190	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 17	Ilot 16	60150 COUDUN	685152	6927894	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120	]0;10] %	L 30	L 50	L 40	
fertioise 18	Ilot 1	60150 COUDUN	683885	6929347	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	AI 30	AI 30		
fertioise 19	Ilot 23	60280 MARGNY-LÈS-	684030	6926899	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50	]0;10] %	AI 30	AI 20		

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur





# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FANTAUZZI

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

FERTIOISE 2	Ilot 2	60150 COUDUN	684213	6930026	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	AI 30	AI 30		
fertioise 20	Ilot 22	60190 BAUGY	683204	6927111	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 21	Ilot 20	60150 COUDUN	684497	6927299	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 22	Ilot 11	60150 COUDUN	683532	6927965	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON	]0;10] %	La 30	La 70	La 70	La 30
fertioise 23	Ilot 13	60150 COUDUN	686035	6928659	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 24	Ilot 28	60280 VENETTE	683424	6925725	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 25	Ilot 4	60150 COUDUN	684639	6929461	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 26	Ilot 1	60150 COUDUN	683760	6929840	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	80	]0;10] %	La 30	La 50		
fertioise 27	Ilot 13	60150 COUDUN	685935	6928398	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 28	Ilot 7	60150 COUDUN	685959	6929442	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 29	Ilot 22	60190 BAUGY	682955	6927044	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	AI 30	AI 30		
FERTIOISE 3	Ilot 11	60150 COUDUN	683898	6927890	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	100	]0;10] %	La 30	La 40	La 30	

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>SaI</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGI QUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FANTAUZZI

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 30	Ilot 16	60150 COUDUN	685176	6927937	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80	]0;10] %	La 30	La 50		
fertioise 31	Ilot 22	60190 BAUGY	683790	6927098	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	La 30	La 30		
fertioise 32	Ilot 1	60150 COUDUN	684148	6929154	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	AI 30	AI 30		
fertioise 33	Ilot 14	60150 COUDUN	686477	6928504	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80	]0;10] %	La 30	La 50		
fertioise 34	Ilot 21	60190 BAUGY	681987	6927668	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	La 30	La 30		
fertioise 35	Ilot 11	60150 COUDUN	684516	6927825	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120	]0;10] %	La 30	La 40	La 30	La 20
fertioise 37	Ilot 26	60280 MARGNY-LÈS-	684074	6926445	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50	]0;10] %	La 30	La 20		
fertioise 38	Ilot 11	60150 COUDUN	683671	6928200	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	150	]0;10] %	La 30	La 60	La 40	La 20
fertioise 39	Ilot 10	60150 COUDUN	685894	6929133	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 4	Ilot 26	60280 MARGNY-LÈS-	683829	6926342	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 40	Ilot 5	60150 COUDUN	685778	6929472	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 41	Ilot 21	60190 BAUGY	682653	6927425	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FANTAUZZI

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 42	Ilot 17	60150 COUDUN	685975	6927741	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30	]10;30] %	AI 30			
fertioise 43	Ilot 8	60150 COUDUN	684243	6928956	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120	]0;10] %	La 30	La 40	La 50	
fertioise 44	Ilot 8	60150 COUDUN	683847	6928895	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 45	Ilot 21	60190 BAUGY	682193	6927140	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 46	Ilot 27	60280 VENETTE	684236	6925913	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60	]0;10] %	La 30	La 30		
fertioise 47	Ilot 19	60190 BAUGY	683924	6927341	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120	]0;10] %	La 30	La 50	La 40	
fertioise 48	Ilot 26	60280 VENETTE	683690	6926159	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 49	Ilot 9	60150 COUDUN	685739	6929353	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 5	Ilot 24	60280 MARGNY-LÈS-	684739	6926597	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70	]0;10] %	La 30	La 40		
fertioise 50	Ilot 12	60150 COUDUN	685168	6928375	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30	]10;30] %	AI 30			
fertioise 51	Ilot 7	60150 COUDUN	685883	6929528	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	
fertioise 52	Ilot 2	60150 COUDUN	684233	6929935	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	La 30	La 30	La 30	

**Textures des Horizons**

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FANTAUZZI

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 6	Ilot 28	60280 VENETTE	683453	6925780	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30	]10;30] %	AI 30			
fertioise 7	Ilot 25	60190 LACHELLE	682286	6926187	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80	]0;10] %	LAS 30	LAS 30	LAS 20	
fertioise 8	Ilot 25	60190 LACHELLE	682122	6925966	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80	]0;10] %	LAS 30	LAS 30	LAS 20	
fertioise 9	Ilot 1	60150 COUDUN	683970	6929745	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	AI 30	AI 30	AI 30	

\* Projection : Lambert 93

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FERME DE L'ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
fertioise 53	Ilot 2	60280 BIENVILLE	686565	6927434	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 54	Ilot 1	60280 BIENVILLE	687225	6927691	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 55	Ilot 3	60280 BIENVILLE	686536	6926784	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 56	Ilot 4	60280 BIENVILLE	687307	6927259	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 57	Ilot 5	60280 BIENVILLE	687670	6927411	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 58	Ilot 6	60280 BIENVILLE	687784	6927509	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	NON	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 59	Ilot 7	60280 BIENVILLE	687766	6927202	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 60	Ilot 8	60280 CLAIROIX	687906	6927223	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 61	Ilot 9	60280 BIENVILLE	687834	6927614	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 62	Ilot 11	60280 CLAIROIX	688540	6926282	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 63	Ilot 12	60280 CLAIROIX	688381	6926151	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	

### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>Sal</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>Sl</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FERME DE L'ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 64	Ilot 14	60280 CLAIROIX	687436	6926323	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 65	Ilot 18	60150 MÉLICOCCQ	690024	6932011	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 66	Ilot 19	60150 MÉLICOCCQ	689431	6931966	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 67	Ilot 20	60150 MÉLICOCCQ	688156	6932333	21/07/2020	Pas d'engorgement	0	0,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 68	Ilot 22	60280 MARGNY-LÈS-	685970	6926857	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	L 30	La 30	
fertioise 69	Ilot 28	60280 MARGNY-LÈS-	686229	6925957	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	L 30	La 30	
fertioise 70	Ilot 23	60280 CLAIROIX	688161	6926657	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 71	Ilot 25	60280 CLAIROIX	688108	6927089	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 72	Ilot 27	60280 CLAIROIX	687691	6926713	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	La 30	La 30	
fertioise 73	Ilot 29	60280 MARGNY-LÈS-	686231	6926258	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	L 30	La 30	
fertioise 74	Ilot 30	60280 MARGNY-LÈS-	685292	6926097	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	]0;10] %	L 30	L 30	La 30	

\* Projection : Lambert 93

#### Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

<b>AA</b> Argile lourde	<b>AS</b> Argile sableuse	<b>AI</b> Argile limoneuse	<b>ALS</b> Limon argilo-sableux	<b>Sa</b> Sable argileux	<b>LSa</b> Limon sablo-argileux	<b>S / SS</b> Sableux	<b>Ls</b> Limon sableux
<b>A</b> Argile	<b>ALs</b> Argile limono-sableuse	<b>AS</b> Argilo-sableux	<b>La</b> Limon argileux	<b>SaI</b> Sable argilo-limoneux	<b>L</b> Limon	<b>SI</b> Sable limoneux	<b>LL</b> Limon pur



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE  
 Produit d'épandage : Digestat liquide

EARL DE LA CHAPELLE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,50
<b>Epandable</b>			<b>2,50</b>
<b>Totale</b>			<b>2,50</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,03
<b>Epandable</b>			<b>22,03</b>
<b>Totale</b>			<b>22,03</b>
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,34
<b>Epandable</b>			<b>1,34</b>
<b>Totale</b>			<b>1,34</b>
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,18
<b>Epandable</b>			<b>3,18</b>
<b>Totale</b>			<b>3,18</b>

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,75
<b>Epandable</b>			<b>8,75</b>
<b>Totale</b>			<b>8,75</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,62
<b>Epandable</b>			<b>3,62</b>
<b>Totale</b>			<b>3,62</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	27,76
<b>Epandable</b>			<b>27,76</b>
<b>Totale</b>			<b>27,76</b>

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,49
<b>Epandable</b>			<b>3,49</b>
<b>Totale</b>			<b>3,49</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,26
<b>Epandable</b>			<b>3,26</b>
<b>Totale</b>			<b>3,26</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,94
<b>Epandable</b>			<b>2,94</b>
<b>Totale</b>			<b>2,94</b>



Parcelle : 21 - Ilot 21 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,25
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,12
<b>Epandable</b>			<b>3,25</b>
<b>Totale</b>			<b>3,37</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,87
<b>Epandable</b>			<b>6,87</b>
<b>Totale</b>			<b>6,87</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,00
<b>Epandable</b>			<b>15,00</b>
<b>Totale</b>			<b>15,00</b>

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,75
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,56
<b>Epandable</b>			<b>10,31</b>
<b>Totale</b>			<b>12,49</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	27,72
<b>Epandable</b>			<b>27,72</b>
<b>Totale</b>			<b>27,72</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,02
<b>Epandable</b>			<b>5,02</b>
<b>Totale</b>			<b>5,02</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,65
<b>Epandable</b>			<b>1,65</b>
<b>Totale</b>			<b>1,65</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,91
<b>Epandable</b>			<b>7,91</b>
<b>Totale</b>			<b>7,91</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,70
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,71
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,88
<b>Epandable</b>			<b>5,58</b>
<b>Totale</b>			<b>8,29</b>

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,00
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,93
<b>Epandable</b>			<b>1,93</b>
<b>Totale</b>			<b>1,93</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,16
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,31
<b>Epandable</b>			<b>0,26</b>
<b>Totale</b>			<b>0,57</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,19
<b>Epandable</b>			<b>3,19</b>
<b>Totale</b>			<b>3,19</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,16
<b>Epandable</b>			<b>18,16</b>
<b>Totale</b>			<b>18,16</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,65
<b>Epandable</b>			<b>0,65</b>
<b>Totale</b>			<b>0,65</b>

**Superficie épandable :** 186,37 ha

**Superficie totale :** 191,69 ha

**Dernière modification du périmètre :** 20/ 07/ 2020



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat liquide

EARL DETAPPE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,06
<b>Epandable</b>			<b>2,06</b>
<b>Totale</b>			<b>2,06</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à BAUGY			
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,54
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>2,54</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,63
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,85
<b>Epandable</b>			<b>1,85</b>
<b>Totale</b>			<b>2,48</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,82
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	6,67
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,40
<b>Epandable</b>			<b>7,49</b>
<b>Totale</b>			<b>7,89</b>

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,81
<b>Epondable</b>			<b>4,81</b>
<b>Totale</b>			<b>4,81</b>

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,86
<b>Epondable</b>			<b>3,86</b>
<b>Totale</b>			<b>3,86</b>

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,34
<b>Epondable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>0,34</b>

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	24,14
<b>Epondable</b>			<b>24,14</b>
<b>Totale</b>			<b>24,14</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,08
<b>Epondable</b>			<b>20,08</b>
<b>Totale</b>			<b>20,08</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,27
<b>Epondable</b>			<b>0,27</b>
<b>Totale</b>			<b>0,27</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,29
<b>Epondable</b>			<b>1,29</b>
<b>Totale</b>			<b>1,29</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,09
<b>Epondable</b>			<b>1,09</b>
<b>Totale</b>			<b>1,09</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,17

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,05
<b>Epandable</b>			<b>0,05</b>
<b>Totale</b>			<b>0,22</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à VIGNEMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,99
<b>Epandable</b>			<b>4,99</b>
<b>Totale</b>			<b>4,99</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	15,50
<b>Epandable</b>			<b>15,50</b>
<b>Totale</b>			<b>15,50</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,97
<b>Epandable</b>			<b>16,97</b>
<b>Totale</b>			<b>16,97</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,01
<b>Epandable</b>			<b>20,01</b>
<b>Totale</b>			<b>20,01</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,31
<b>Epandable</b>			<b>4,31</b>
<b>Totale</b>			<b>4,31</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,68

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à ANTHEUIL-PORTES			
			<b>Epdable</b> <b>0,68</b> <b>Totale</b> <b>0,68</b>
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	9,49
Interdit	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,83
			<b>Epdable</b> <b>9,49</b> <b>Totale</b> <b>11,32</b>
Parcelle : 30 - Ilot 30 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,44
			<b>Epdable</b> <b>0,44</b> <b>Totale</b> <b>0,44</b>
Parcelle : 32 - Ilot 32 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,04
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,86
			<b>Epdable</b> <b>0,86</b> <b>Totale</b> <b>0,90</b>
Parcelle : 34 - Ilot 34 située à HÉMÉVILLERS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	11,12
			<b>Epdable</b> <b>11,12</b> <b>Totale</b> <b>11,12</b>
Parcelle : 35 - Ilot 35 située à HÉMÉVILLERS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	6,67
			<b>Epdable</b> <b>6,67</b> <b>Totale</b> <b>6,67</b>
Parcelle : 36 - Ilot 36 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,69
			<b>Epdable</b> <b>4,69</b> <b>Totale</b> <b>4,69</b>

Parcelle : 37 - Ilot 37 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,54
<b>Epandable</b>			<b>10,54</b>
<b>Totale</b>			<b>10,54</b>

Parcelle : 38 - Ilot 38 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,12
<b>Epandable</b>			<b>3,12</b>
<b>Totale</b>			<b>3,12</b>

Parcelle : 39 - Ilot 39 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,79
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,06
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,70
<b>Epandable</b>			<b>0,85</b>
<b>Totale</b>			<b>1,55</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,52
<b>Epandable</b>			<b>0,52</b>
<b>Totale</b>			<b>0,52</b>

Parcelle : 40 - Ilot 40 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,62
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,00
<b>Epandable</b>			<b>1,62</b>
<b>Totale</b>			<b>1,62</b>

Parcelle : 41 - Ilot 41 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,07
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,14
<b>Epandable</b>			<b>0,07</b>
<b>Totale</b>			<b>0,21</b>



Parcelle : 5 - Ilot 5 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,11
<b>Epandable</b>			<b>5,11</b>
<b>Totale</b>			<b>5,11</b>

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,39
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,74
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	10,74
<b>Epandable</b>			<b>11,48</b>
<b>Totale</b>			<b>11,87</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,08
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,10
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,04
<b>Epandable</b>			<b>0,14</b>
<b>Totale</b>			<b>0,22</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,05
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,01
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,07
<b>Epandable</b>			<b>0,08</b>
<b>Totale</b>			<b>0,13</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à BAUGY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,92
<b>Epandable</b>			<b>5,92</b>
<b>Totale</b>			<b>5,92</b>

**Superficie épandable :** 202,17 ha

**Superficie totale :** 209,48 ha

**Dernière modification du périmètre :** 20/ 07/ 2020



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat liquide

EARL VAN ASSHE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,61
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,47
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,21
<b>Epandable</b>			<b>19,82</b>
<b>Totale</b>			<b>20,29</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,00
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,05
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>2,05</b>

Parcelle : 11 - Ilot 11 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,46
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,43
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,16
<b>Epandable</b>			<b>0,62</b>
<b>Totale</b>			<b>1,05</b>

Parcelle : 12 - Ilot 12 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,09
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>0,09</b>

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,51
<b>Epandable</b>			<b>0,51</b>
<b>Totale</b>			<b>0,51</b>

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,57
<b>Epandable</b>			<b>0,57</b>
<b>Totale</b>			<b>0,57</b>

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,19
<b>Epandable</b>			<b>2,19</b>
<b>Totale</b>			<b>2,19</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,38
<b>Epandable</b>			<b>0,38</b>
<b>Totale</b>			<b>0,38</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,49
<b>Epandable</b>			<b>1,49</b>
<b>Totale</b>			<b>1,49</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,00
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,85
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,67
<b>Epandable</b>			<b>0,85</b>
<b>Totale</b>			<b>1,52</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,70
<b>Epandable</b>			<b>4,70</b>
<b>Totale</b>			<b>4,70</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	0,11

## Parcelle : 22 - Ilot 22 située à GIRAUMONT

d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,57
<b>Epandable</b>			<b>16,57</b>
<b>Totale</b>			<b>16,68</b>

## Parcelle : 23 - Ilot 23 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	23,06
<b>Epandable</b>			<b>23,06</b>
<b>Totale</b>			<b>23,06</b>

## Parcelle : 24 - Ilot 24 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	55,22
<b>Epandable</b>			<b>55,22</b>
<b>Totale</b>			<b>55,22</b>

## Parcelle : 25 - Ilot 25 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,70
<b>Epandable</b>			<b>0,70</b>
<b>Totale</b>			<b>0,70</b>

## Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MÉLICOQ

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	6,97
<b>Epandable</b>			<b>6,97</b>
<b>Totale</b>			<b>6,97</b>

## Parcelle : 27 - Ilot 27 située à MÉLICOQ

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,34
<b>Epandable</b>			<b>4,34</b>
<b>Totale</b>			<b>4,34</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,20
<b>Epandable</b>			<b>22,20</b>
<b>Totale</b>			<b>22,20</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,36
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,48
<b>Epandable</b>			<b>0,58</b>
<b>Totale</b>			<b>1,94</b>

Parcelle : 32 - Ilot 32 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,93
<b>Epandable</b>			<b>3,93</b>
<b>Totale</b>			<b>3,93</b>

Parcelle : 33 - Ilot 33 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,00
<b>Epandable</b>			<b>4,00</b>
<b>Totale</b>			<b>4,00</b>

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,31

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
			<b>Epdable</b> 2,31 <b>Totale</b> 2,31
Parcelle : 38 - Ilot 38 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,17
			<b>Epdable</b> 0,00 <b>Totale</b> 0,17
Parcelle : 39 - Ilot 39 située à COUDUN			
Interdit	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,11
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,66
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,65
			<b>Epdable</b> 35,31 <b>Totale</b> 35,42
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,16
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,30
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,11
			<b>Epdable</b> 1,41 <b>Totale</b> 1,57

## Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GIRAUMONT

## Parcelle : 40 - Ilot 40 située à COUDUN

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,05
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,04
<b>Epandable</b>			<b>3,09</b>
<b>Totale</b>			<b>3,09</b>

## Parcelle : 41 - Ilot 41 située à COUDUN

Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,86
<b>Epandable</b>			<b>3,86</b>
<b>Totale</b>			<b>3,86</b>

## Parcelle : 42 - Ilot 42 située à COUDUN

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,15
<b>Epandable</b>			<b>5,15</b>
<b>Totale</b>			<b>5,15</b>

## Parcelle : 43 - Ilot 43 située à COUDUN

Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,08
<b>Epandable</b>			<b>6,08</b>
<b>Totale</b>			<b>6,08</b>

## Parcelle : 44 - Ilot 44 située à COUDUN

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,10
<b>Epandable</b>			<b>2,10</b>
<b>Totale</b>			<b>2,10</b>

## Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GIRAUMONT

Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,46
-----------------	--------------------	--	------



## Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GIRAUMONT

un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,28
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,30
<b>Epandable</b>			<b>1,74</b>
<b>Totale</b>			<b>2,04</b>

## Parcelle : 6 - Ilot 6 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,37
<b>Epandable</b>			<b>0,37</b>
<b>Totale</b>			<b>0,37</b>

## Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,48
<b>Epandable</b>			<b>12,48</b>
<b>Totale</b>			<b>12,48</b>

## Parcelle : 8 - Ilot 8 située à GIRAUMONT

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,21
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,29
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,24
<b>Epandable</b>			<b>0,45</b>
<b>Totale</b>			<b>0,74</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,17
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,07
<b>Epandable</b>			<b>0,16</b>
<b>Totale</b>			<b>0,33</b>

**Superficie épandable : 243,21 ha**

**Superficie totale : 249,59 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA FANTAUZZI -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,76
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	65,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,64
<b>Epandable</b>			<b>66,82</b>
<b>Totale</b>			<b>72,58</b>

Parcelle : 10 - Ilot 10 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,07
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,53
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,20

Parcelle : 10 - Ilot 10 située à COUDUN			
			<b>Epondable</b> 0,27 <b>Totale</b> 5,80
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	96,70
			<b>Epondable</b> 96,70 <b>Totale</b> 96,70
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,81
			<b>Epondable</b> 2,81 <b>Totale</b> 2,81
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,31
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,96
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	31,19
			<b>Epondable</b> 34,15 <b>Totale</b> 36,46
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,03
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,41
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	0,56

## Parcelle : 14 - Ilot 14 située à COUDUN

d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

**Epandable** 9,44 **Totale** 10,00

## Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COUDUN

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	32,52
<b>Epandable</b>			<b>32,52</b>
<b>Totale</b>			<b>32,52</b>

## Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COUDUN

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,66
<b>Epandable</b>			<b>17,66</b>
<b>Totale</b>			<b>17,66</b>

## Parcelle : 18 - Ilot 18 située à BAUGY

Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,47
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,72
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,90
<b>Epandable</b>			<b>15,62</b>
<b>Totale</b>			<b>16,09</b>

## Parcelle : 19 - Ilot 19 située à BAUGY

Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,38
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	48,17
<b>Epandable</b>			<b>48,55</b>
<b>Totale</b>			<b>48,65</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,63
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	21,30
<b>Epandable</b>			<b>21,30</b>
<b>Totale</b>			<b>23,93</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	50,73
<b>Epandable</b>			<b>50,73</b>
<b>Totale</b>			<b>50,73</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à BAUGY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,71
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,36
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	61,70
<b>Epandable</b>			<b>63,41</b>
<b>Totale</b>			<b>63,77</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,51
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,19
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	54,71
<b>Epandable</b>			<b>55,90</b>
<b>Totale</b>			<b>56,41</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	28,00
Interdit	Isolement de points d'eau	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
<b>Epandable</b>			<b>28,00</b>
<b>Totale</b>			<b>28,10</b>

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,80
<b>Epandable</b>			<b>29,80</b>
<b>Totale</b>			<b>29,80</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à LACHELLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	36,70
<b>Epandable</b>			<b>36,70</b>
<b>Totale</b>			<b>36,70</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,31
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,51
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	39,20
<b>Epandable</b>			<b>40,51</b>
<b>Totale</b>			<b>41,02</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,10
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	46,43
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,83
<b>Epandable</b>			<b>48,53</b>
<b>Totale</b>			<b>49,36</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à VENETTE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	37,82
<b>Epandable</b>			<b>37,82</b>
<b>Totale</b>			<b>37,82</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,54
<b>Epandable</b>			<b>22,54</b>
<b>Totale</b>			<b>22,54</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,16
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	6,69
<b>Epandable</b>			<b>6,69</b>
<b>Totale</b>			<b>9,85</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	52,32
<b>Epandable</b>			<b>52,32</b>
<b>Totale</b>			<b>52,32</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,44
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,33



Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COUDUN

un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,33
<b>Epandable</b>			<b>5,77</b>
<b>Totale</b>			<b>11,10</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à COUDUN

Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,28
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,42
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,02
<b>Epandable</b>			<b>0,30</b>
<b>Totale</b>			<b>4,72</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à COUDUN

Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	36,77
<b>Epandable</b>			<b>36,77</b>
<b>Totale</b>			<b>36,77</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à COUDUN

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,01
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	0,01

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à COUDUN

d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol

Interdit	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,38
<b>Epandable</b>			<b>0,02</b>
<b>Totale</b>			<b>1,40</b>

**Superficie épandable :** 861,65 ha

**Superficie totale :** 895,61 ha

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA FERME DE L'ARONDE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,08
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,55
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,65
<b>Epandable</b>			<b>11,63</b>
<b>Totale</b>			<b>13,28</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,52
<b>Epandable</b>			<b>3,52</b>
<b>Totale</b>			<b>3,52</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,69
<b>Epandable</b>			<b>1,69</b>
<b>Totale</b>			<b>1,69</b>

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CLAIROIX			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,70
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,02
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,70
<b>Epandable</b>			<b>31,72</b>
<b>Totale</b>			<b>33,42</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à MÉLICOQ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,52
<b>Epandable</b>			<b>7,52</b>
<b>Totale</b>			<b>7,52</b>

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à MÉLICOQ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,18
<b>Epandable</b>			<b>4,18</b>
<b>Totale</b>			<b>4,18</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,01
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	79,32
<b>Epandable</b>			<b>79,33</b>
<b>Totale</b>			<b>79,33</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MÉLICOQ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,75
<b>Epandable</b>			<b>3,75</b>
<b>Totale</b>			<b>3,75</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	6,70
<b>Epandable</b>			<b>6,70</b>
<b>Totale</b>			<b>6,70</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,87
<b>Epandable</b>			<b>1,87</b>
<b>Totale</b>			<b>1,87</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,53
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,57
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,61
<b>Epandable</b>			<b>1,10</b>
<b>Totale</b>			<b>1,71</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,94
<b>Epandable</b>			<b>3,94</b>
<b>Totale</b>			<b>3,94</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,82
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,33
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,11
<b>Epandable</b>			<b>1,93</b>
<b>Totale</b>			<b>2,26</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,12
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	15,11
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,05
<b>Epandable</b>			<b>16,16</b>
<b>Totale</b>			<b>16,28</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	34,13
<b>Epandable</b>			<b>34,13</b>
<b>Totale</b>			<b>34,13</b>

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	8,41
<b>Epandable</b>			<b>8,41</b>
<b>Totale</b>			<b>8,41</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,51
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,68
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	21,14
<b>Epandable</b>			<b>22,82</b>
<b>Totale</b>			<b>23,33</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,93

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,00
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,89
<b>Epandable</b>			<b>3,93</b>
<b>Totale</b>			<b>4,82</b>

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,89
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,08
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,25
<b>Epandable</b>			<b>1,14</b>
<b>Totale</b>			<b>2,22</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,62
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,32
<b>Epandable</b>			<b>1,94</b>
<b>Totale</b>			<b>2,03</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à CLAIROIX			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,23
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,04
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,98
<b>Epandable</b>			<b>3,21</b>
<b>Totale</b>			<b>4,25</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,75
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,17
<b>Epandable</b>			<b>0,17</b>
<b>Totale</b>			<b>0,92</b>

**Superficie épandable : 250,79 ha**  
**Superficie totale : 259,56 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**





# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA DU FOND CLAIRON -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à REMY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,48
<b>Epandable</b>			<b>4,48</b>
<b>Totale</b>			<b>4,48</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à REMY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,06
<b>Epandable</b>			<b>1,06</b>
<b>Totale</b>			<b>1,06</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à REMY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,14
<b>Epandable</b>			<b>3,14</b>
<b>Totale</b>			<b>3,14</b>
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,57
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,22
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,04
<b>Epandable</b>			<b>5,61</b>
<b>Totale</b>			<b>5,83</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à REMY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,91
<b>Epandable</b>			<b>4,91</b>
<b>Totale</b>			<b>4,91</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,21
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,19
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,04
<b>Epandable</b>			<b>0,23</b>
<b>Totale</b>			<b>0,44</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,38
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,06
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,78
<b>Epandable</b>			<b>21,44</b>
<b>Totale</b>			<b>22,22</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,96
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,77
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,07
<b>Epandable</b>			<b>12,84</b>
<b>Totale</b>			<b>13,80</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à REMY

**Superficie épanachable :** 53,71 ha

**Dernière modification du périmètre :** 20/ 07/ 2020

**Superficie totale :** 55,88 ha



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : ANTHEUIL-PORTES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>35,87</b>	<b>35,70</b>	<b>35,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES		1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètres de captage		16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES		7,91	7,91	7,91	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES		1,09	1,09	1,09	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES		0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES		20,01	20,01	20,01	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES		4,31	4,31	4,31	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES		0,68	0,68	0,68	0,00	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>35,87</b>	<b>35,70</b>	<b>35,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : BAUGY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>195,86</b>	<b>191,25</b>	<b>191,25</b>	<b>0,00</b>	<b>4,61</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY		2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY		2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY		5,92	5,92	5,92	0,00	0,00			20/07/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY		16,09	15,62	15,62	0,00	0,47	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY		48,65	48,55	48,55	0,00	0,10	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY		63,77	63,41	63,41	0,00	0,36	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY		56,41	55,90	55,90	0,00	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>195,86</b>	<b>191,25</b>	<b>191,25</b>	<b>0,00</b>	<b>4,61</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : BIENVILLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>160,06</b>	<b>155,09</b>	<b>155,09</b>	<b>0,00</b>	<b>4,97</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE		13,28	11,63	11,63	0,00	1,65	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE		79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	\\Isolement de tiers		30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE		34,13	34,13	34,13	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE		23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE		4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE		2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE		2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE		0,92	0,17	0,17	0,00	0,75	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>160,06</b>	<b>155,09</b>	<b>155,09</b>	<b>0,00</b>	<b>4,97</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : CLAIROIX

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>50,40</b>	<b>47,05</b>	<b>47,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3,35</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX		3,52	3,52	3,52	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX		1,69	1,69	1,69	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX		33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX		1,87	1,87	1,87	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX		1,71	1,10	1,10	0,00	0,61	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers\	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX		3,94	3,94	3,94	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX		4,25	3,21	3,21	0,00	1,04	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers\	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>50,40</b>	<b>47,05</b>	<b>47,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3,35</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>442,78</b>	<b>0,00</b>	<b>33,50</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN		2,05	0,00	0,00	0,00	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN		0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN		0,51	0,51	0,51	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN		0,57	0,57	0,57	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN		2,19	2,19	2,19	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN		0,38	0,38	0,38	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN		0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN		35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètres de captage\	Périmètres de captage,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN		3,09	3,09	3,09	0,00	0,00	Périmètres de captage\		01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN		3,86	3,86	3,86	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN		5,15	5,15	5,15	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN		6,08	6,08	6,08	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN		2,10	2,10	2,10	0,00	0,00			01/07/2020	



Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>442,78</b>	<b>0,00</b>	<b>33,50</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN		72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolément de tiers\	Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN		5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	Isolément de tiers, Périmètres de captage\	Isolément de tiers, Périmètres de captage,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN		96,70	96,70	96,70	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN		2,81	2,81	2,81	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN		36,46	34,15	34,15	0,00	2,31	\Isolément de tiers	Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN		10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolément de tiers\	Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN		32,52	32,52	32,52	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN		17,66	17,66	17,66	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN		23,93	21,30	21,30	0,00	2,63		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN		9,85	6,69	6,69	0,00	3,16		Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN		52,32	52,32	52,32	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN		11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	Isolément de points d'eau, Isolément de tiers\	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN		4,72	0,30	0,30	0,00	4,42	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers\	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>442,78</b>	<b>0,00</b>	<b>33,50</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN		36,77	36,77	36,77	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN		1,40	0,02	0,02	0,00	1,38	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage\	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>442,78</b>	<b>0,00</b>	<b>33,50</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : GIRAUMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>162,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3,96</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT		20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT		1,05	0,62	0,62	0,00	0,43	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers\\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT		1,49	1,49	1,49	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT		1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT		4,70	4,70	4,70	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT		16,68	16,57	16,57	0,00	0,11		Isolement de points d'eau,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT		23,06	23,06	23,06	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT		55,22	55,22	55,22	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT		0,70	0,70	0,70	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT		22,20	22,20	22,20	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT		1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers\\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT		1,57	1,41	1,41	0,00	0,16	\\Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT		2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	01/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>162,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3,96</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT		0,37	0,37	0,37	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT		12,48	12,48	12,48	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT		0,74	0,45	0,45	0,00	0,29	Isolement de tiers\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT		0,33	0,16	0,16	0,00	0,17	Isolement de tiers\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>162,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3,96</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : GOURNAY-SUR-ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>124,01</b>	<b>0,00</b>	<b>3,02</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR-ARONDE		22,03	22,03	22,03	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR-ARONDE		1,34	1,34	1,34	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,18	3,18	3,18	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		27,76	27,76	27,76	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,49	3,49	3,49	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,26	3,26	3,26	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNAY-SUR-ARONDE		8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNAY-SUR-ARONDE		0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,19	3,19	3,19	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		18,16	18,16	18,16	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR-ARONDE		16,97	16,97	16,97	0,00	0,00			20/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>124,01</b>	<b>0,00</b>	<b>3,02</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		0,44	0,44	0,44	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR-ARONDE		4,69	4,69	4,69	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR-ARONDE		10,54	10,54	10,54	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,12	3,12	3,12	0,00	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>124,01</b>	<b>0,00</b>	<b>3,02</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : HÉMÉVILLERS

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>20,62</b>	<b>20,58</b>	<b>18,65</b>	<b>1,93</b>	<b>0,04</b>				
EARL DE LA CHAPPELLE	Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS		1,93	1,93	0,00	1,93	0,00		Isolement de points d'eau,	16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS		0,90	0,86	0,86	0,00	0,04		Isolement de points d'eau,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS		11,12	11,12	11,12	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS		6,67	6,67	6,67	0,00	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>20,62</b>	<b>20,58</b>	<b>18,65</b>	<b>1,93</b>	<b>0,04</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : LACHELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE		36,70	36,70	36,70	0,00	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MAIGNELAY-MONTIGNY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>73,41</b>	<b>71,11</b>	<b>71,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2,30</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY		2,94	2,94	2,94	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY		3,37	3,25	3,25	0,00	0,12		Isolement de points d'eau,	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY		6,87	6,87	6,87	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY		15,00	15,00	15,00	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY		12,49	10,31	10,31	0,00	2,18	\\Isolément de tiers	Isolément de tiers,	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY		27,72	27,72	27,72	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY		5,02	5,02	5,02	0,00	0,00			16/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>73,41</b>	<b>71,11</b>	<b>71,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2,30</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					mise à dispo. (ha)	épardable (ha)			sous contr. (ha)	sans contr. (ha)	exclue (ha)	X	Y				
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>253,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1,89</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		50,73	50,73	50,73	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		28,10	28,00	28,00	0,00	0,10		Isolement de points d'eau	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		29,80	29,80	29,80	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		41,02	40,51	40,51	0,00	0,51	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		49,36	48,53	48,53	0,00	0,83	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		22,54	22,54	22,54	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		6,70	6,70	6,70	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		2,26	1,93	1,93	0,00	0,33	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		16,28	16,16	16,16	0,00	0,12	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					mise à dispo. (ha)	épanachable (ha)			sous contr. (ha)	sans contr. (ha)	exclue (ha)						
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>253,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1,89</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		8,41	8,41	8,41	0,00	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>253,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1,89</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MARGNY-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>8,96</b>	<b>8,82</b>	<b>8,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,14</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ		8,75	8,75	8,75	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ		0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>8,96</b>	<b>8,82</b>	<b>8,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,14</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MÉLICOCCQ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOCCQ		6,97	6,97	6,97	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOCCQ		4,34	4,34	4,34	0,00	0,00			01/07/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOCCQ		7,52	7,52	7,52	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOCCQ		4,18	4,18	4,18	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOCCQ		3,75	3,75	3,75	0,00	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MONCHY-HUMIÈRES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>64,33</b>	<b>48,08</b>	<b>3,79</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES		3,62	3,62	3,62	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES		2,06	2,06	2,06	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES		7,89	7,49	7,49	0,00	0,40	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES		4,81	4,81	4,81	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES		0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES		24,14	24,14	0,00	24,14	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES		20,08	20,08	0,00	20,08	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES		0,27	0,27	0,27	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES		1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES		15,50	15,50	15,50	0,00	0,00			20/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>64,33</b>	<b>48,08</b>	<b>3,79</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES		11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètres de captage	Périmètres de captage,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES		1,55	0,85	0,85	0,00	0,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES		1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	Isolement de tiers\		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES		5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES		11,87	11,48	11,48	0,00	0,39	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,22	0,14	0,14	0,00	0,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,13	0,08	0,08	0,00	0,05	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>64,33</b>	<b>48,08</b>	<b>3,79</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : REMY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>53,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2,17</b>				
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY		4,48	4,48	4,48	0,00	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY		1,06	1,06	1,06	0,00	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY		3,14	3,14	3,14	0,00	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY		5,83	5,61	5,61	0,00	0,22	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY		4,91	4,91	4,91	0,00	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY		0,44	0,23	0,23	0,00	0,21	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY		22,22	21,44	21,44	0,00	0,78	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY		13,80	12,84	12,84	0,00	0,96	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	16/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>53,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2,17</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : RESSONS-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					mise à dispo. (ha)	épardable (ha)			sous contr. (ha)	sans contr. (ha)	exclue (ha)						
<b>Total :</b>									<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ		2,50	2,50	2,50	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ		0,65	0,65	0,65	0,00	0,00			16/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VENETTE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE		37,82	37,82	37,82	0,00	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VIGNEMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT		4,99	4,99	4,99	0,00	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VILLERS-SUR-COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN		3,93	3,93	3,93	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN		4,00	4,00	4,00	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN		2,31	2,31	2,31	0,00	0,00			01/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>184,44</b>	<b>1,93</b>	<b>5,32</b>		
Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ			2,50	2,50	2,50	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR-ARONDE			22,03	22,03	22,03	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR-ARONDE			1,34	1,34	1,34	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,18	3,18	3,18	0,00	0,00		
Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ			8,75	8,75	8,75	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES			3,62	3,62	3,62	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			27,76	27,76	27,76	0,00	0,00		
Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,49	3,49	3,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,26	3,26	3,26	0,00	0,00		
Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			2,94	2,94	2,94	0,00	0,00		
Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY			3,37	3,25	3,25	0,00	0,12		Isolement de points d'eau
Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			6,87	6,87	6,87	0,00	0,00		
Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY			15,00	15,00	15,00	0,00	0,00		
Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY			12,49	10,31	10,31	0,00	2,18	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			27,72	27,72	27,72	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			5,02	5,02	5,02	0,00	0,00		
Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES			1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètre de captage	

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>184,44</b>	<b>1,93</b>	<b>5,32</b>		
Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES			7,91	7,91	7,91	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNAY-SUR-ARONDE			8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS			1,93	1,93	0,00	1,93	0,00	,	Isolement de points d'eau
Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNAY-SUR-ARONDE			0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,19	3,19	3,19	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			18,16	18,16	18,16	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ			0,65	0,65	0,65	0,00	0,00		
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>184,44</b>	<b>1,93</b>	<b>5,32</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agricole : EARL DETAPPE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanodable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>154,09</b>	<b>48,08</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES			2,06	2,06	2,06	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY			2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage
Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY			2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES			7,89	7,49	7,49	0,00	0,40	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES			4,81	4,81	4,81	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers
Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES			24,14	24,14	0,00	24,14	0,00		
Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES			20,08	20,08	0,00	20,08	0,00		
Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,27	0,27	0,27	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES			1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES			1,09	1,09	1,09	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES			0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT			4,99	4,99	4,99	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES			15,50	15,50	15,50	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR-ARONDE			16,97	16,97	16,97	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>154,09</b>	<b>48,08</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES			20,01	20,01	20,01	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES			4,31	4,31	4,31	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES			0,68	0,68	0,68	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES			11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		
Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS			0,90	0,86	0,86	0,00	0,04	,	Isolement de points d'eau
Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS			11,12	11,12	11,12	0,00	0,00		
Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS			6,67	6,67	6,67	0,00	0,00		
Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR-ARONDE			4,69	4,69	4,69	0,00	0,00		
Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR-ARONDE			10,54	10,54	10,54	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,12	3,12	3,12	0,00	0,00		
Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES			1,55	0,85	0,85	0,00	0,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES			1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ			0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES			5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES			11,87	11,48	11,48	0,00	0,39	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,22	0,14	0,14	0,00	0,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,13	0,08	0,08	0,00	0,05	Isolement de tiers	Isolement de tiers



Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>154,09</b>	<b>48,08</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY			5,92	5,92	5,92	0,00	0,00		
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>154,09</b>	<b>48,08</b>	<b>7,31</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>243,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT			20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN			2,05	0,00	0,00	0,00	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT			1,05	0,62	0,62	0,00	0,43	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN			0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN			0,51	0,51	0,51	0,00	0,00		
Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN			0,57	0,57	0,57	0,00	0,00		
Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN			2,19	2,19	2,19	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN			0,38	0,38	0,38	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT			1,49	1,49	1,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT			1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT			4,70	4,70	4,70	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT			16,68	16,57	16,57	0,00	0,11	,	Isolement de points d'eau
Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT			23,06	23,06	23,06	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>243,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT			55,22	55,22	55,22	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT			0,70	0,70	0,70	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOQ			6,97	6,97	6,97	0,00	0,00		
Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOQ			4,34	4,34	4,34	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT			22,20	22,20	22,20	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT			1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN			3,93	3,93	3,93	0,00	0,00		
Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN			4,00	4,00	4,00	0,00	0,00		
Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN			2,31	2,31	2,31	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN			0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN			35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT			1,57	1,41	1,41	0,00	0,16	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN			3,09	3,09	3,09	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN			3,86	3,86	3,86	0,00	0,00		
Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN			5,15	5,15	5,15	0,00	0,00		
Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN			6,08	6,08	6,08	0,00	0,00		
Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN			2,10	2,10	2,10	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT			2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT			0,37	0,37	0,37	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>243,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT			12,48	12,48	12,48	0,00	0,00		
Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT			0,74	0,45	0,45	0,00	0,29	Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT			0,33	0,16	0,16	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>243,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6,38</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>53,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2,17</b>		
Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY			4,48	4,48	4,48	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY			1,06	1,06	1,06	0,00	0,00		
Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY			3,14	3,14	3,14	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY			5,83	5,61	5,61	0,00	0,22	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY			4,91	4,91	4,91	0,00	0,00		
Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY			0,44	0,23	0,23	0,00	0,21	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY			22,22	21,44	21,44	0,00	0,78	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY			13,80	12,84	12,84	0,00	0,96	Isolement de tiers	Isolement de tiers
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>53,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2,17</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanodable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>861,65</b>	<b>0,00</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN			72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN			5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN			96,70	96,70	96,70	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN			2,81	2,81	2,81	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN			36,46	34,15	34,15	0,00	2,31	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN			10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN			32,52	32,52	32,52	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN			17,66	17,66	17,66	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY			16,09	15,62	15,62	0,00	0,47	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY			48,65	48,55	48,55	0,00	0,10	Isolement de tiers	Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>861,65</b>	<b>0,00</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN			23,93	21,30	21,30	0,00	2,63	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			50,73	50,73	50,73	0,00	0,00		
Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY			63,77	63,41	63,41	0,00	0,36	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY			56,41	55,90	55,90	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			28,10	28,00	28,00	0,00	0,10	,	Isolement de points d'eau
Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			29,80	29,80	29,80	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE			36,70	36,70	36,70	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			41,02	40,51	40,51	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			49,36	48,53	48,53	0,00	0,83	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE			37,82	37,82	37,82	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			22,54	22,54	22,54	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN			9,85	6,69	6,69	0,00	3,16	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN			52,32	52,32	52,32	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN			11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>861,65</b>	<b>0,00</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN			4,72	0,30	0,30	0,00	4,42	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN			36,77	36,77	36,77	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN			1,40	0,02	0,02	0,00	1,38	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>861,65</b>	<b>0,00</b>	<b>33,96</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE

Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanodable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>250,79</b>	<b>0,00</b>	<b>8,77</b>		
Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE			13,28	11,63	11,63	0,00	1,65	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX			3,52	3,52	3,52	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX			1,69	1,69	1,69	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX			33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOQ			7,52	7,52	7,52	0,00	0,00		
Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOQ			4,18	4,18	4,18	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE			79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOQ			3,75	3,75	3,75	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			6,70	6,70	6,70	0,00	0,00		
Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX			1,87	1,87	1,87	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX			1,71	1,10	1,10	0,00	0,61	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX			3,94	3,94	3,94	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			2,26	1,93	1,93	0,00	0,33	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			16,28	16,16	16,16	0,00	0,12	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE			34,13	34,13	34,13	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				mise à dispo.	épardabl (ha)				sous contr.	sans contr.	exclue (ha)				
<b>Total :</b>								<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>250,79</b>	<b>0,00</b>	<b>8,77</b>			
Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		8,41	8,41	8,41	0,00	0,00			
Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE		23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers	
Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE		4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers	Isolement de tiers	
Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE		2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers	
Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE		2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers	Isolement de tiers	
Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX		4,25	3,21	3,21	0,00	1,04	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE		0,92	0,17	0,17	0,00	0,75	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
<b>Total :</b>								<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>250,79</b>	<b>0,00</b>	<b>8,77</b>			

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	65,18	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1 - REMY	4,48	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	1,64	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	18,61	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	9,55	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	1,21	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	0,47	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	2,08	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	1,65	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	5,76	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1 - RESSONS-SUR-MATZ	2,50	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 1 - MONCHY-HUMIÈRES	2,06	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,07	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	5,53	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,20	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	2,05	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	0,00	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10 - REMY	1,06	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 10 - BAUGY	2,54	3	Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11 - CLAIROIX	3,52	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11 - COUDUN	96,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,16	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	0,63	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11 - REMY	3,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,43	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	1,85	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de surfaces en eau,	2	Injection directe ou enfouissement	2



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
				Isolement de tiers		rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12 - GOURNAY-SUR-	22,03	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12 - CLAIROIX	1,69	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	6,67	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,40	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12 - COUDUN	2,81	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,82	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 12 - COUDUN	0,09	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,96	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13 - GOURNAY-SUR-	1,34	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	31,19	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 13 - MONCHY-HUMIÈRES	4,81	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,31	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	2,70	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	1,03	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	8,41	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 14 - MONCHY-HUMIÈRES	3,86	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 14 - COUDUN	0,51	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	1,70	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14 - GOURNAY-SUR-	3,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	29,02	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	0,56	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 15 - MONCHY-HUMIÈRES	0,34	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15 - MARGNY-SUR-MATZ	8,75	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 15 - COUDUN	0,57	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16 - COUDUN	32,52	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 16 - COUDUN	2,19	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 16 - MONCHY-HUMIÈRES	24,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	3,62	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 17 - COUDUN	0,38	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	20,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17 - COUDUN	17,66	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
						des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,47	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18 - GOURNAY-SUR-	27,76	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18 - MÉLICOCQ	7,52	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,90	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	14,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 18 - MONCHY-HUMIÈRES	0,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 18 - GIRAUMONT	1,49	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19 - MÉLICOCQ	4,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,10	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19 - GOURNAY-SUR-	3,49	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	48,17	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,38	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	0,01	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2



Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2 - GOURNAY-SUR-	3,26	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	79,32	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,85	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	21,30	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,22	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 2 - MONCHY-HUMIÈRES	1,29	2	Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,67	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	2,63	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,57	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	5,04	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20 - MÉLICOCQ	3,75	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20 - MARGNY-LÈS-	50,73	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20 - MAIGNELAY-	2,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	61,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	1,71	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 21 - GIRAUMONT	4,70	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	0,12	3	Isolement de points d'eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 21 - ANTHEUIL-PORTES	1,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	3,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	0,36	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	0,11	3	Isolement de points d'eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,05	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22 - MAIGNELAY-	6,87	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	0,51	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,17	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	16,57	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	54,71	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	1,19	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22 - MARGNY-LÈS-	6,70	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 23 - VIGNEMONT	4,99	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23 - CLAIROIX	1,87	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23 - MAIGNELAY-	15,00	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 23 - GIRAUMONT	23,06	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	28,00	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	0,10	3	Isolement de points d'eau	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	3,75	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 24 - GIRAUMONT	55,22	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	6,56	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24 - MARGNY-LÈS-	29,80	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	2,18	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 25 - MONCHY-HUMIÈRES	15,50	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 25 - GIRAUMONT	0,70	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,53	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25 - MAIGNELAY-	27,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au	2



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,57	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25 - LACHELLE	36,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,61	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26 - MAIGNELAY-	5,02	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 26 - MÉLICOQ	6,97	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 26 - GOURNAY-SUR-	16,97	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	1,31	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	39,20	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	0,51	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	2,10	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	1,65	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27 - CLAIROIX	3,94	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 27 - MÉLICOQ	4,34	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	46,43	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	20,01	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	0,83	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	4,31	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	7,91	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28 - VENETTE	37,82	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,82	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,33	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	1,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	22,54	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	0,12	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	15,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 29 - GIRAUMONT	22,20	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 29 - ANTHEUIL-PORTES	0,68	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	1,05	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,71	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	3,16	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,88	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3 - REMY	4,91	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3 - BIENVILLE	34,13	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	1,83	3	Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,48	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	9,49	2	Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	6,69	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,70	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	1,36	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,10	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 30 - GOURNAY-SUR-	0,44	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	0,00	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30 - MARGNY-LÈS-	8,41	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	1,93	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,86	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 32 - VILLERS-SUR-	3,93	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,04	3	Isolement de points d'eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 33 - VILLERS-SUR-	4,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2



Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34 - VILLERS-SUR-	2,31	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 34 - HÉMÉVILLERS	11,12	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 35 - HÉMÉVILLERS	6,67	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 36 - GOURNAY-SUR-	4,69	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 37 - GOURNAY-SUR-	10,54	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 38 - GOURNAY-SUR-	3,12	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 38 - COUDUN	0,17	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,79	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,70	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,06	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	5,66	2	Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	0,11	3	Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	29,65	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,10	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,31	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	21,14	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,16	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,19	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,21	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4 - COUDUN	52,32	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	1,11	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,04	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,30	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	1,68	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	0,51	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,16	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas,	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 4 - MONCHY-HUMIÈRES	0,52	2	Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	3,04	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	0,00	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	1,62	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	0,05	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 41 - COUDUN	3,86	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pour un épan-dage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,14	3	Isolement de tiers	3	Pour un épan-dage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 42 - COUDUN	5,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place. Pour un épan-dage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 43 - COUDUN	6,08	2		1	Pour un épan-dage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 44 - COUDUN	2,10	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place. Pour un épan-dage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épan-dage de printemps. Epan-dre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,30	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	0,44	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,93	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5 - GOURNAY-SUR-	3,19	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 5 - MONCHY-HUMIÈRES	5,11	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	3,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,89	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	1,28	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 6 - GIRAUMONT	0,37	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,74	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,89	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	10,74	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,25	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	1,08	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,39	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,32	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	0,78	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,04	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	4,42	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,09	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,02	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,10	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	20,06	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,08	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	1,38	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	1,62	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7 - GOURNAY-SUR-	18,16	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 7 - GIRAUMONT	12,48	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,98	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8 - COUDUN	36,77	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,07	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,23	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,21	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,01	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,29	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,24	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	11,07	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,05	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	0,96	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,04	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas,	2



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	1,77	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9 - RESSONS-SUR-MATZ	0,65	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,17	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 9 - BAUGY	5,92	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,75	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	1,38	3	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,09	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,07	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,17	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 109	2,50	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 12	fertioise 116	22,03	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 13	fertioise 117	1,34	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 14	fertioise 176	3,18	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 15	fertioise 118	8,75	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 17	fertioise 119	3,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 18	fertioise 120	27,76	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 19	fertioise 121	3,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 2	fertioise 110	3,26	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0,43	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 20	fertioise 122	2,94	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 21	fertioise 123	3,25	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 22	fertioise 124	6,87	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 23	fertioise 125	15,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 24	fertioise 126	10,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 25	fertioise 127	27,72	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 26	fertioise 128	5,02	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 27	fertioise 129	1,65	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 28	fertioise 130	7,91	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 3	fertioise 111 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	5,58	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,43	Absence	2
Ilot 30	fertioise 131 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,93	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 4	fertioise 112 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	0,26	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,43	Absence	2
Ilot 5	fertioise 113 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	3,19	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,42	Absence	2
Ilot 7	fertioise 114 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	18,16	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0,42	Absence	2
Ilot 9	fertioise 115 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	0,65	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : EARL DETAPPE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 140	2,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 11	fertioise 150	1,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 12	fertioise 151	7,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 13	fertioise 152	4,81	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 14	fertioise 153	3,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
<b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>								
Ilot 16	fertioise 155	24,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
<b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>								
Ilot 17	fertioise 156	20,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
<b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>								
Ilot 18	fertioise 157	0,27	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 2	fertioise 141	1,29	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 21	fertioise 158	1,09	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 22	fertioise 159	0,05	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de</b>								

**Exploitation agricole : EARL DETAPPE**

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
<b>printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 23</b>	fertioise 160	4,99	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 25</b>	fertioise 161	15,50	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
<b>Ilot 26</b>	fertioise 162	16,97	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 27</b>	fertioise 163	20,01	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 28</b>	fertioise 164	4,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 29</b>	fertioise 165	0,68	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 3</b>	fertioise 142	9,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
<b>Ilot 30</b>	fertioise 166	0,44	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 32</b>	fertioise 167	0,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
<b>Ilot 34</b>	fertioise 168	11,12	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								



Exploitation agricole : EARL DETAPPE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 35	fertioise 169 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	6,67	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
Ilot 36	fertioise 170 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	4,69	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 37	fertioise 171 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	10,54	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 38	fertioise 172 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	3,12	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 39	fertioise 173 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 4	fertioise 143 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,52	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 40	fertioise 174 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 41	fertioise 175 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	0,07	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 5	fertioise 144 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	5,11	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 6	fertioise 145 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	11,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 7	fertioise 146 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 8	fertioise 147 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 9	fertioise 148 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	5,92	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2

**Exploitation agricole : EARL DETAPPE**

<b>Parcelle</b>	<b>Sondage</b>	<b>Surface épardable (ha)</b>	<b>Texture de l'horizon labouré</b>	<b>Sensibilité à la battance</b>	<b>Pente</b>	<b>Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)</b>	<b>Durée de l'engor- gement</b>	<b>Apt. à l'épand. (Sandre)*</b>

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 75	19,82	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 10	fertioise 84	0,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	De 2 à 6 mois	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>								
Ilot 11	fertioise 85	0,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 14	fertioise 87	0,51	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 15	fertioise 88	0,57	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 16	fertioise 89	2,19	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 17	fertioise 90	0,38	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 18	fertioise 91	1,49	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 2	fertioise 76	0,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 21	fertioise 92	4,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 22	fertioise 93	16,57	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 23	fertioise 94	23,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 24	fertioise 95	55,22	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 25	fertioise 96	0,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 26	fertioise 97	6,97	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 27	fertioise 98	4,34	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 29	fertioise 99	22,20	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne</b>								

**Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE**

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
<b>limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 3</b>	fertioise 77	0,58	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 32</b>	fertioise 100	3,93	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 33</b>	fertioise 101	4,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 34</b>	fertioise 102	2,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 39</b>	fertioise 103	35,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 4</b>	fertioise 78	1,41	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 40</b>	fertioise 104	3,09	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>2</b>
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
<b>Ilot 41</b>	fertioise 105	3,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 42	fertioise 106	5,15	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 43	fertioise 107	6,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 44	fertioise 108	2,10	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 5	fertioise 79	1,74	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 6	fertioise 80	0,37	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 7	fertioise 81	12,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 8	fertioise 82	0,45	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 9	fertioise 83	0,16	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 132 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	4,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 10	fertioise 138 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	1,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 11	fertioise 139 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	3,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 2	fertioise 133 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	5,61	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3	fertioise 134 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	4,91	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 4	fertioise 135 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	0,23	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 7	fertioise 136 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	21,44	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	2
Ilot 8	fertioise 137 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	12,84	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 9	66,82	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 10	fertioise 39	0,27	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 11	FERTIOISE 3	96,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 12	fertioise 50	2,81	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 13	fertioise 23	34,15	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 14	fertioise 33	9,44	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 16	fertioise 17	32,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								



Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 17	fertioise 42	17,66	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 18	fertioise 36	15,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 19	fertioise 10	48,55	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 2	FERTIOISE 1	21,30	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 20	fertioise 16	50,73	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 21	fertioise 34	63,41	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 22	fertioise 20	55,90	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 23	fertioise 12	28,00	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 24	fertioise 5	29,80	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 25	fertioise 7	36,70	limon argilo-sableux	Peu battant (IB : 1,07)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 26	fertioise 37	40,51	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
<b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 27	fertioise 46 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	48,53	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 28	fertioise 24 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	37,82	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 29	fertioise 14 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	22,54	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3	fertioise 11 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	6,69	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	< 2 mois	2
Ilot 4	fertioise 13 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	52,32	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 5	fertioise 40 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	5,77	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 7	fertioise 51 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,30	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 8	fertioise 43 <b>Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	36,77	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
Ilot 9	fertioise 49 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,02	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide  
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 54	11,63	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 11	fertioise 62	3,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>								
Ilot 12	fertioise 63	1,69	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>								
Ilot 14	fertioise 64	31,72	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 18	fertioise 65	7,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 19	fertioise 66	4,18	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								
Ilot 2	fertioise 53	79,33	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
<b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>								
Ilot 20	fertioise 67	3,75	limon	Très battant (IB : 5,63)	Moyenne	0	Absence	2
<b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>								

**Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE**

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
<b>Ilot 22</b>	fertioise 68 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	6,70	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 23</b>	fertioise 70 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	1,87	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 25</b>	fertioise 71 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	1,10	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	<b>2</b>
<b>Ilot 27</b>	fertioise 72 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	3,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 28</b>	fertioise 69 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 29</b>	fertioise 73 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	16,16	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 3</b>	fertioise 55 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	34,13	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 30</b>	fertioise 74 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	8,41	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 4</b>	fertioise 56 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	22,82	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 5</b>	fertioise 57 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b>	3,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 6</b>	fertioise 58 <b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de</b>	1,14	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	<b>2</b>

**Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE**

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
<p>ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</p>								
<b>Ilot 7</b>	fertioise 59	1,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<p><b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture</b></p>								
<b>Ilot 8</b>	fertioise 60	3,21	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	<b>2</b>
<p><b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b></p>								
<b>Ilot 9</b>	fertioise 61	0,17	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	<b>2</b>
<p><b>Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b></p>								

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE  
 Produit d'épandage : Digestat solide

EARL DE LA CHAPELLE -  
 - -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,50
<b>Epondable</b>			<b>2,50</b>
<b>Totale</b>			<b>2,50</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	22,03
<b>Epondable</b>			<b>22,03</b>
<b>Totale</b>			<b>22,03</b>
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,34
<b>Epondable</b>			<b>1,34</b>
<b>Totale</b>			<b>1,34</b>
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,18
<b>Epondable</b>			<b>3,18</b>
<b>Totale</b>			<b>3,18</b>
Parcelle : 15 - Ilot 15 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,75
<b>Epondable</b>			<b>8,75</b>
<b>Totale</b>			<b>8,75</b>
Parcelle : 17 - Ilot 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,62
<b>Epondable</b>			<b>3,62</b>
<b>Totale</b>			<b>3,62</b>
Parcelle : 18 - Ilot 18 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	27,76
<b>Epondable</b>			<b>27,76</b>
<b>Totale</b>			<b>27,76</b>

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,49
		<b>Epandable</b>	<b>3,49</b>
		<b>Totale</b>	<b>3,49</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Epandage suivi ou sur couvert végétal	3,26
		<b>Epandable</b>	<b>3,26</b>
		<b>Totale</b>	<b>3,26</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,94
		<b>Epandable</b>	<b>2,94</b>
		<b>Totale</b>	<b>2,94</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,25
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,12
		<b>Epandable</b>	<b>3,25</b>
		<b>Totale</b>	<b>3,37</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,87
		<b>Epandable</b>	<b>6,87</b>
		<b>Totale</b>	<b>6,87</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,00
		<b>Epandable</b>	<b>15,00</b>
		<b>Totale</b>	<b>15,00</b>

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,75
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,56
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,18
		<b>Epandable</b>	<b>10,31</b>
		<b>Totale</b>	<b>12,49</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	27,72
		<b>Epandable</b>	<b>27,72</b>
		<b>Totale</b>	<b>27,72</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,02
		<b>Epandable</b>	<b>5,02</b>
		<b>Totale</b>	<b>5,02</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,65
		<b>Epondable</b>	<b>1,65</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,65</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,91
		<b>Epondable</b>	<b>7,91</b>
		<b>Totale</b>	<b>7,91</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Epondage suivi ou sur couvert végétal	2,70
Interdit	Isolement de tiers	Epondage suivi ou sur couvert végétal	2,71
Sous contrainte		Epondage suivi ou sur couvert végétal	2,88
		<b>Epondable</b>	<b>5,58</b>
		<b>Totale</b>	<b>8,29</b>

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à HÉMÉVILLERS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,93
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,00
		<b>Epondable</b>	<b>1,93</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,93</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Epondage suivi ou sur couvert végétal	0,16
Interdit	Isolement de tiers	Epondage suivi ou sur couvert végétal	0,31
Sous contrainte		Epondage suivi ou sur couvert végétal	0,10
		<b>Epondable</b>	<b>0,26</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,57</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Epondage suivi ou sur couvert végétal	3,19
		<b>Epondable</b>	<b>3,19</b>
		<b>Totale</b>	<b>3,19</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epondage suivi ou sur couvert végétal	18,16
		<b>Epondable</b>	<b>18,16</b>
		<b>Totale</b>	<b>18,16</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,65
		<b>Epondable</b>	<b>0,65</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,65</b>



Parcelle : 9 - Ilot 9 située à RESSONS-SUR-MATZ

**Superficie épanachable : 186,37 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**

**Superficie totale : 191,69 ha**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat solide

EARL DETAPPE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,06
<b>Epandable</b>			<b>2,06</b>
<b>Totale</b>			<b>2,06</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à BAUGY			
Interdit	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,54
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>2,54</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,63
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,85
<b>Epandable</b>			<b>1,85</b>
<b>Totale</b>			<b>2,48</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,40
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,82
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,67
<b>Epandable</b>			<b>7,49</b>
<b>Totale</b>			<b>7,89</b>
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,81
<b>Epandable</b>			<b>4,81</b>
<b>Totale</b>			<b>4,81</b>
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,86
<b>Epandable</b>			<b>3,86</b>
<b>Totale</b>			<b>3,86</b>

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,34
		<b>Epondable</b>	<b>0,00</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,34</b>

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	24,14
		<b>Epondable</b>	<b>24,14</b>
		<b>Totale</b>	<b>24,14</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,08
		<b>Epondable</b>	<b>20,08</b>
		<b>Totale</b>	<b>20,08</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,27
		<b>Epondable</b>	<b>0,27</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,27</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,29
		<b>Epondable</b>	<b>1,29</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,29</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,09
		<b>Epondable</b>	<b>1,09</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,09</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,05
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,17
		<b>Epondable</b>	<b>0,05</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,22</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à VIGNEMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,99
		<b>Epondable</b>	<b>4,99</b>
		<b>Totale</b>	<b>4,99</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,50
		<b>Epondable</b>	<b>15,50</b>
		<b>Totale</b>	<b>15,50</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,97
<b>Epdable</b>			<b>16,97</b>
<b>Totale</b>			<b>16,97</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	20,01
<b>Epdable</b>			<b>20,01</b>
<b>Totale</b>			<b>20,01</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,31
<b>Epdable</b>			<b>4,31</b>
<b>Totale</b>			<b>4,31</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,68
<b>Epdable</b>			<b>0,68</b>
<b>Totale</b>			<b>0,68</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,83
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	9,49
<b>Epdable</b>			<b>9,49</b>
<b>Totale</b>			<b>11,32</b>

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,44
<b>Epdable</b>			<b>0,44</b>
<b>Totale</b>			<b>0,44</b>

Parcelle : 32 - Ilot 32 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,04
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,86
<b>Epdable</b>			<b>0,86</b>
<b>Totale</b>			<b>0,90</b>

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à HÉMÉVILLERS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,12
<b>Epdable</b>			<b>11,12</b>
<b>Totale</b>			<b>11,12</b>

Parcelle : 35 - Ilot 35 située à HÉMÉVILLERS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,67
<b>Epdable</b>			<b>6,67</b>
<b>Totale</b>			<b>6,67</b>

Parcelle : 36 - Ilot 36 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,69
<b>Epondable</b>			<b>4,69</b>
<b>Totale</b>			<b>4,69</b>

Parcelle : 37 - Ilot 37 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,54
<b>Epondable</b>			<b>10,54</b>
<b>Totale</b>			<b>10,54</b>

Parcelle : 38 - Ilot 38 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,12
<b>Epondable</b>			<b>3,12</b>
<b>Totale</b>			<b>3,12</b>

Parcelle : 39 - Ilot 39 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,79
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,70
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,06
<b>Epondable</b>			<b>0,85</b>
<b>Totale</b>			<b>1,55</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,52
<b>Epondable</b>			<b>0,52</b>
<b>Totale</b>			<b>0,52</b>

Parcelle : 40 - Ilot 40 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,62
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,00
<b>Epondable</b>			<b>1,62</b>
<b>Totale</b>			<b>1,62</b>

Parcelle : 41 - Ilot 41 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,14
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,07
<b>Epondable</b>			<b>0,07</b>
<b>Totale</b>			<b>0,21</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,11
<b>Epondable</b>			<b>5,11</b>
<b>Totale</b>			<b>5,11</b>

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,74
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,39
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,74
<b>Epondable</b>			<b>11,48</b>
<b>Totale</b>			<b>11,87</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,08
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,04
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,10
<b>Epondable</b>			<b>0,14</b>
<b>Totale</b>			<b>0,22</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,01
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,05
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,07
<b>Epondable</b>			<b>0,08</b>
<b>Totale</b>			<b>0,13</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à BAUGY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,92
<b>Epondable</b>			<b>5,92</b>
<b>Totale</b>			<b>5,92</b>

**Superficie épondable : 202,17 ha**

**Superficie totale : 209,48 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat solide

EARL VAN ASSHE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,47
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	18,61
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,21
<b>Epandable</b>			<b>19,82</b>
<b>Totale</b>			<b>20,29</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,00
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2,05
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>2,05</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,46
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,16
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,43
<b>Epandable</b>			<b>0,62</b>
<b>Totale</b>			<b>1,05</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,09
<b>Epandable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>0,09</b>

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,51
		<b>Epondable</b>	<b>0,51</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,51</b>

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,57
		<b>Epondable</b>	<b>0,57</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,57</b>

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,19
		<b>Epondable</b>	<b>2,19</b>
		<b>Totale</b>	<b>2,19</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,38
		<b>Epondable</b>	<b>0,38</b>
		<b>Totale</b>	<b>0,38</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,49
		<b>Epondable</b>	<b>1,49</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,49</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,67
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,85
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,00
		<b>Epondable</b>	<b>0,85</b>
		<b>Totale</b>	<b>1,52</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,70
		<b>Epondable</b>	<b>4,70</b>
		<b>Totale</b>	<b>4,70</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,11
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	16,57
		<b>Epondable</b>	<b>16,57</b>
		<b>Totale</b>	<b>16,68</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	23,06
		<b>Epondable</b>	<b>23,06</b>
		<b>Totale</b>	<b>23,06</b>



Parcelle : 24 - Ilot 24 située à GIRAUMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	55,22
<b>Epondable</b>			<b>55,22</b>
<b>Totale</b>			<b>55,22</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à GIRAUMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,70
<b>Epondable</b>			<b>0,70</b>
<b>Totale</b>			<b>0,70</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,97
<b>Epondable</b>			<b>6,97</b>
<b>Totale</b>			<b>6,97</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,34
<b>Epondable</b>			<b>4,34</b>
<b>Totale</b>			<b>4,34</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à GIRAUMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,20
<b>Epondable</b>			<b>22,20</b>
<b>Totale</b>			<b>22,20</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,10
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,36
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,48
<b>Epondable</b>			<b>0,58</b>
<b>Totale</b>			<b>1,94</b>

Parcelle : 32 - Ilot 32 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,93
<b>Epondable</b>			<b>3,93</b>
<b>Totale</b>			<b>3,93</b>

Parcelle : 33 - Ilot 33 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,00
<b>Epondable</b>			<b>4,00</b>
<b>Totale</b>			<b>4,00</b>

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,31
<b>Epondable</b>			<b>2,31</b>
<b>Totale</b>			<b>2,31</b>

Parcelle : 38 - Ilot 38 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,17
<b>Epondable</b>			<b>0,00</b>
<b>Totale</b>			<b>0,17</b>

Parcelle : 39 - Ilot 39 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	29,65
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,66
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,11
<b>Epondable</b>			<b>35,31</b>
<b>Totale</b>			<b>35,42</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,16
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,11
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,30
<b>Epondable</b>			<b>1,41</b>
<b>Totale</b>			<b>1,57</b>

Parcelle : 40 - Ilot 40 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,05
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,04
<b>Epondable</b>			<b>3,09</b>
<b>Totale</b>			<b>3,09</b>

Parcelle : 41 - Ilot 41 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,86
<b>Epondable</b>			<b>3,86</b>
<b>Totale</b>			<b>3,86</b>

Parcelle : 42 - Ilot 42 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,15
<b>Epondable</b>			<b>5,15</b>
<b>Totale</b>			<b>5,15</b>

Parcelle : 43 - Ilot 43 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,08
<b>Epondable</b>			<b>6,08</b>
<b>Totale</b>			<b>6,08</b>

Parcelle : 44 - Ilot 44 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,10
<b>Epandable</b>			<b>2,10</b>
<b>Totale</b>			<b>2,10</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,46
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,28
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,30
<b>Epandable</b>			<b>1,74</b>
<b>Totale</b>			<b>2,04</b>

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,37
<b>Epandable</b>			<b>0,37</b>
<b>Totale</b>			<b>0,37</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	12,48
<b>Epandable</b>			<b>12,48</b>
<b>Totale</b>			<b>12,48</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,24
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,21
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,29
<b>Epandable</b>			<b>0,45</b>
<b>Totale</b>			<b>0,74</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,09
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,07
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,17
<b>Epandable</b>			<b>0,16</b>
<b>Totale</b>			<b>0,33</b>

**Superficie épandable : 243,21 ha**

**Superficie totale : 249,59 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat solide

SCEA FANTAUZZI -  
- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,76
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	65,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,64
<b>Epdable</b>			<b>66,82</b>
<b>Totale</b>			<b>72,58</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,07
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,53
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,20
<b>Epdable</b>			<b>0,27</b>
<b>Totale</b>			<b>5,80</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	96,70
<b>Epdable</b>			<b>96,70</b>
<b>Totale</b>			<b>96,70</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,81
<b>Epdable</b>			<b>2,81</b>
<b>Totale</b>			<b>2,81</b>
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	31,19
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,96
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,31
<b>Epdable</b>			<b>34,15</b>
<b>Totale</b>			<b>36,46</b>

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,03
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,56
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	8,41
<b>Epondable</b>			<b>9,44</b>
<b>Totale</b>			<b>10,00</b>

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	32,52
<b>Epondable</b>			<b>32,52</b>
<b>Totale</b>			<b>32,52</b>

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,66
<b>Epondable</b>			<b>17,66</b>
<b>Totale</b>			<b>17,66</b>

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,47
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,72
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,90
<b>Epondable</b>			<b>15,62</b>
<b>Totale</b>			<b>16,09</b>

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à BAUGY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	48,17
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,38
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,10
<b>Epondable</b>			<b>48,55</b>
<b>Totale</b>			<b>48,65</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,63
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	21,30
<b>Epondable</b>			<b>21,30</b>
<b>Totale</b>			<b>23,93</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	50,73
<b>Epondable</b>			<b>50,73</b>
<b>Totale</b>			<b>50,73</b>

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,36
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	61,70
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,71
<b>Epondable</b>			<b>63,41</b>
<b>Totale</b>			<b>63,77</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à BAUGY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,19
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	54,71
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,51
<b>Epondable</b>			<b>55,90</b>
<b>Totale</b>			<b>56,41</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	28,00
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,10
<b>Epondable</b>			<b>28,00</b>
<b>Totale</b>			<b>28,10</b>

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	29,80
<b>Epondable</b>			<b>29,80</b>
<b>Totale</b>			<b>29,80</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à LACHELLE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	36,70
<b>Epondable</b>			<b>36,70</b>
<b>Totale</b>			<b>36,70</b>

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	39,20
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,31
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,51
<b>Epondable</b>			<b>40,51</b>
<b>Totale</b>			<b>41,02</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	46,43
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,10
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,83
<b>Epondable</b>			<b>48,53</b>
<b>Totale</b>			<b>49,36</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à VENETTE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	37,82
<b>Epandable</b>			<b>37,82</b>
<b>Totale</b>			<b>37,82</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,54
<b>Epandable</b>			<b>22,54</b>
<b>Totale</b>			<b>22,54</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,16
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	6,69
<b>Epandable</b>			<b>6,69</b>
<b>Totale</b>			<b>9,85</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	52,32
<b>Epandable</b>			<b>52,32</b>
<b>Totale</b>			<b>52,32</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,33
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,44
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,33
<b>Epandable</b>			<b>5,77</b>
<b>Totale</b>			<b>11,10</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	4,42
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,28
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,02
<b>Epandable</b>			<b>0,30</b>
<b>Totale</b>			<b>4,72</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	36,77
<b>Epandable</b>			<b>36,77</b>
<b>Totale</b>			<b>36,77</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,01
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,01
Interdit	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,38
<b>Epandable</b>			<b>0,02</b>
<b>Totale</b>			<b>1,40</b>

**Superficie épandable : 861,65 ha**

**Superficie totale : 895,61 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**





# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat solide

SCEA FERME DE L'ARONDE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,65
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	9,55
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,08
<b>Epandable</b>			<b>11,63</b>
<b>Totale</b>			<b>13,28</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,52
<b>Epandable</b>			<b>3,52</b>
<b>Totale</b>			<b>3,52</b>
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,69
<b>Epandable</b>			<b>1,69</b>
<b>Totale</b>			<b>1,69</b>
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	29,02
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2,70
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,70
<b>Epandable</b>			<b>31,72</b>
<b>Totale</b>			<b>33,42</b>
Parcelle : 18 - Ilot 18 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,52
<b>Epandable</b>			<b>7,52</b>
<b>Totale</b>			<b>7,52</b>

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à MÉLICOQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,18
<b>Epondable</b>			<b>4,18</b>
<b>Totale</b>			<b>4,18</b>

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	79,32
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,01
<b>Epondable</b>			<b>79,33</b>
<b>Totale</b>			<b>79,33</b>

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MÉLICOQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,75
<b>Epondable</b>			<b>3,75</b>
<b>Totale</b>			<b>3,75</b>

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,70
<b>Epondable</b>			<b>6,70</b>
<b>Totale</b>			<b>6,70</b>

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à CLAIROIX			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,87
<b>Epondable</b>			<b>1,87</b>
<b>Totale</b>			<b>1,87</b>

Parcelle : 25 - Ilot 25 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,53
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,57
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,61
<b>Epondable</b>			<b>1,10</b>
<b>Totale</b>			<b>1,71</b>

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,94
<b>Epondable</b>			<b>3,94</b>
<b>Totale</b>			<b>3,94</b>

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,11
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,82
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,33
<b>Epondable</b>			<b>1,93</b>
<b>Totale</b>			<b>2,26</b>

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,05
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,12
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,11
<b>Epondable</b>			<b>16,16</b>
<b>Totale</b>			<b>16,28</b>

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	34,13
<b>Epondable</b>			<b>34,13</b>
<b>Totale</b>			<b>34,13</b>

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,41
<b>Epondable</b>			<b>8,41</b>
<b>Totale</b>			<b>8,41</b>

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	21,14
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,68
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,51
<b>Epondable</b>			<b>22,82</b>
<b>Totale</b>			<b>23,33</b>

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,00
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,93
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,89
<b>Epondable</b>			<b>3,93</b>
<b>Totale</b>			<b>4,82</b>

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,08
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,89
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,25
<b>Epondable</b>			<b>1,14</b>
<b>Totale</b>			<b>2,22</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,32

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,62
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,09
<b>Epandable</b>			<b>1,94</b>
<b>Totale</b>			<b>2,03</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,98
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,04
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,23
<b>Epandable</b>			<b>3,21</b>
<b>Totale</b>			<b>4,25</b>

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,17
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,75
<b>Epandable</b>			<b>0,17</b>
<b>Totale</b>			<b>0,92</b>

**Superficie épandable : 250,79 ha**

**Superficie totale : 259,56 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
Unité de production : FERTI OISE  
Produit d'épandage : Digestat solide

SCEA DU FOND CLAIRON -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,48
<b>Epandable</b>			<b>4,48</b>
<b>Totale</b>			<b>4,48</b>
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,06
<b>Epandable</b>			<b>1,06</b>
<b>Totale</b>			<b>1,06</b>
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,14
<b>Epandable</b>			<b>3,14</b>
<b>Totale</b>			<b>3,14</b>
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,22
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,57
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,04
<b>Epandable</b>			<b>5,61</b>
<b>Totale</b>			<b>5,83</b>
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,91
<b>Epandable</b>			<b>4,91</b>
<b>Totale</b>			<b>4,91</b>
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,21
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,04

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,19
<b>Epondable</b>			<b>0,23</b>
<b>Totale</b>			<b>0,44</b>

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,38
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,06
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,78
<b>Epondable</b>			<b>21,44</b>
<b>Totale</b>			<b>22,22</b>

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,07
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,96
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,77
<b>Epondable</b>			<b>12,84</b>
<b>Totale</b>			<b>13,80</b>

**Superficie épondable : 53,71 ha**

**Superficie totale : 55,88 ha**

**Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020**



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : ANTHEUIL-PORTES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>35,87</b>	<b>35,70</b>	<b>21,71</b>	<b>13,99</b>	<b>0,17</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES		1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètres de captage		16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES		7,91	7,91	0,00	7,91	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES		1,09	1,09	0,00	1,09	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES		0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES		20,01	20,01	20,01	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES		4,31	4,31	0,00	4,31	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES		0,68	0,68	0,00	0,68	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>35,87</b>	<b>35,70</b>	<b>21,71</b>	<b>13,99</b>	<b>0,17</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : BAUGY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>195,86</b>	<b>191,25</b>	<b>6,03</b>	<b>185,22</b>	<b>4,61</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY		2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY		2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY		5,92	5,92	0,00	5,92	0,00			20/07/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY		16,09	15,62	0,90	14,72	0,47	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY		48,65	48,55	0,38	48,17	0,10	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY		63,77	63,41	1,71	61,70	0,36	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY		56,41	55,90	1,19	54,71	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>195,86</b>	<b>191,25</b>	<b>6,03</b>	<b>185,22</b>	<b>4,61</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : BIENVILLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>160,06</b>	<b>155,09</b>	<b>155,09</b>	<b>0,00</b>	<b>4,97</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE		13,28	11,63	11,63	0,00	1,65	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE		79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	\\Isolement de tiers		30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE		34,13	34,13	34,13	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE		23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE		4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE		2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE		2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE		0,92	0,17	0,17	0,00	0,75	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>160,06</b>	<b>155,09</b>	<b>155,09</b>	<b>0,00</b>	<b>4,97</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : CLAIROIX

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>50,40</b>	<b>47,05</b>	<b>45,18</b>	<b>1,87</b>	<b>3,35</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX		3,52	3,52	3,52	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX		1,69	1,69	1,69	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX		33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX		1,87	1,87	0,00	1,87	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX		1,71	1,10	1,10	0,00	0,61	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers\	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX		3,94	3,94	3,94	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX		4,25	3,21	3,21	0,00	1,04	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers\	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>50,40</b>	<b>47,05</b>	<b>45,18</b>	<b>1,87</b>	<b>3,35</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>159,40</b>	<b>283,38</b>	<b>33,50</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN		2,05	0,00	0,00	0,00	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN		0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN		0,51	0,51	0,00	0,51	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN		0,57	0,57	0,00	0,57	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN		2,19	2,19	2,19	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN		0,38	0,38	0,38	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN		0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN		35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètres de captage\	Périmètres de captage,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN		3,09	3,09	3,04	0,05	0,00	Périmètres de captage\		01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN		5,15	5,15	0,00	5,15	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN		6,08	6,08	0,00	6,08	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN		2,10	2,10	2,10	0,00	0,00			01/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>159,40</b>	<b>283,38</b>	<b>33,50</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN		72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolément de tiers\	Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN		5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	Isolément de tiers, Périmètres de captage\	Isolément de tiers, Périmètres de captage,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN		96,70	96,70	0,00	96,70	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN		2,81	2,81	2,81	0,00	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN		36,46	34,15	2,96	31,19	2,31	\Isolément de tiers	Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN		10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolément de tiers\	Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN		32,52	32,52	0,00	32,52	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN		17,66	17,66	0,00	17,66	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN		23,93	21,30	21,30	0,00	2,63		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN		9,85	6,69	6,69	0,00	3,16		Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN		52,32	52,32	0,00	52,32	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN		11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	Isolément de points d'eau, Isolément de tiers\	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN		4,72	0,30	0,30	0,00	4,42	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers\	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers,	30/06/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>159,40</b>	<b>283,38</b>	<b>33,50</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN		36,77	36,77	0,00	36,77	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN		1,40	0,02	0,02	0,00	1,38	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage\	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage,	30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>476,28</b>	<b>442,78</b>	<b>159,40</b>	<b>283,38</b>	<b>33,50</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : GIRAUMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>83,86</b>	<b>78,56</b>	<b>3,96</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT		20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT		1,05	0,62	0,46	0,16	0,43	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers\\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT		1,49	1,49	1,49	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT		1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT		4,70	4,70	4,70	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT		16,68	16,57	16,57	0,00	0,11		Isolement de points d'eau,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT		23,06	23,06	23,06	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT		55,22	55,22	0,00	55,22	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT		0,70	0,70	0,00	0,70	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT		22,20	22,20	0,00	22,20	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT		1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers\\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT		1,57	1,41	1,41	0,00	0,16	\\Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT		2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	01/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>83,86</b>	<b>78,56</b>	<b>3,96</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT		0,37	0,37	0,37	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT		12,48	12,48	12,48	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT		0,74	0,45	0,24	0,21	0,29	Isolement de tiers\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT		0,33	0,16	0,09	0,07	0,17	Isolement de tiers\	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers,	01/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>166,38</b>	<b>162,42</b>	<b>83,86</b>	<b>78,56</b>	<b>3,96</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : GOURNAY-SUR-ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>57,75</b>	<b>66,26</b>	<b>3,02</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR-ARONDE		22,03	22,03	22,03	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR-ARONDE		1,34	1,34	1,34	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,18	3,18	0,00	3,18	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		27,76	27,76	0,00	27,76	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,49	3,49	3,49	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,26	3,26	3,26	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNAY-SUR-ARONDE		8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNAY-SUR-ARONDE		0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,19	3,19	3,19	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		18,16	18,16	18,16	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR-ARONDE		16,97	16,97	0,00	16,97	0,00			20/07/2020	



Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>57,75</b>	<b>66,26</b>	<b>3,02</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR-ARONDE		0,44	0,44	0,44	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR-ARONDE		4,69	4,69	0,00	4,69	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR-ARONDE		10,54	10,54	0,00	10,54	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR-ARONDE		3,12	3,12	0,00	3,12	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>127,03</b>	<b>124,01</b>	<b>57,75</b>	<b>66,26</b>	<b>3,02</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : HÉMÉVILLERS

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>20,62</b>	<b>20,58</b>	<b>0,86</b>	<b>19,72</b>	<b>0,04</b>				
EARL DE LA CHAPPELLE	Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS		1,93	1,93	0,00	1,93	0,00		Isolement de points d'eau,	16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS		0,90	0,86	0,86	0,00	0,04		Isolement de points d'eau,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS		11,12	11,12	0,00	11,12	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS		6,67	6,67	0,00	6,67	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>20,62</b>	<b>20,58</b>	<b>0,86</b>	<b>19,72</b>	<b>0,04</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : LACHELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE		36,70	36,70	0,00	36,70	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>36,70</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>	<b>36,70</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MAIGNELAY-MONTIGNY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire	
					X	Y												
<b>Total :</b>									<b>73,41</b>	<b>71,11</b>	<b>3,75</b>	<b>67,36</b>	<b>2,30</b>					
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY		2,94	2,94	0,00	2,94	0,00			16/07/2020		
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY		3,37	3,25	0,00	3,25	0,12		Isolement de points d'eau,	16/07/2020		
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY		6,87	6,87	0,00	6,87	0,00			16/07/2020		
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY		15,00	15,00	0,00	15,00	0,00			16/07/2020		
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY		12,49	10,31	3,75	6,56	2,18	\\	Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY		27,72	27,72	0,00	27,72	0,00			16/07/2020		
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY		5,02	5,02	0,00	5,02	0,00			16/07/2020		
<b>Total :</b>									<b>73,41</b>	<b>71,11</b>	<b>3,75</b>	<b>67,36</b>	<b>2,30</b>					

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>5,28</b>	<b>248,03</b>	<b>1,89</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		50,73	50,73	0,00	50,73	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		28,10	28,00	0,00	28,00	0,10		Isolement de points d'eau	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		29,80	29,80	0,00	29,80	0,00			30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		41,02	40,51	1,31	39,20	0,51	\\Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers,	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		49,36	48,53	2,10	46,43	0,83	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	30/06/2020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		22,54	22,54	0,00	22,54	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		6,70	6,70	0,00	6,70	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		2,26	1,93	0,82	1,11	0,33	Isolement de tiers\\	Isolement de tiers	30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		16,28	16,16	1,05	15,11	0,12	\\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					mise à dispo. (ha)	épardable (ha)			sous contr. (ha)	sans contr. (ha)	exclue (ha)						
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>5,28</b>	<b>248,03</b>	<b>1,89</b>				
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE		8,41	8,41	0,00	8,41	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>255,20</b>	<b>253,31</b>	<b>5,28</b>	<b>248,03</b>	<b>1,89</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MARGNY-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>8,96</b>	<b>8,82</b>	<b>0,07</b>	<b>8,75</b>	<b>0,14</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ		8,75	8,75	0,00	8,75	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ		0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>8,96</b>	<b>8,82</b>	<b>0,07</b>	<b>8,75</b>	<b>0,14</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MÉLICOCCQ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOCCQ		6,97	6,97	0,00	6,97	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOCCQ		4,34	4,34	0,00	4,34	0,00			01/07/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOCCQ		7,52	7,52	0,00	7,52	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOCCQ		4,18	4,18	0,00	4,18	0,00			30/06/2020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOCCQ		3,75	3,75	0,00	3,75	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>26,76</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>	<b>26,76</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : MONCHY-HUMIÈRES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>24,61</b>	<b>87,80</b>	<b>3,79</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES		3,62	3,62	3,62	0,00	0,00			16/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES		2,06	2,06	2,06	0,00	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES		7,89	7,49	0,82	6,67	0,40	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES		4,81	4,81	0,00	4,81	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES		0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES		24,14	24,14	0,00	24,14	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES		20,08	20,08	0,00	20,08	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES		0,27	0,27	0,00	0,27	0,00			20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES		1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES		15,50	15,50	0,00	15,50	0,00			20/07/2020	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>24,61</b>	<b>87,80</b>	<b>3,79</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES		11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètres de captage	Périmètres de captage,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES		1,55	0,85	0,79	0,06	0,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES		1,62	1,62	0,00	1,62	0,00	Isolement de tiers\		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES		5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètres de captage		20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES		11,87	11,48	0,74	10,74	0,39	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,22	0,14	0,10	0,04	0,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
EARL DETAPPE	Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES		0,13	0,08	0,07	0,01	0,05	Isolement de tiers\	Isolement de tiers,	20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>116,20</b>	<b>112,41</b>	<b>24,61</b>	<b>87,80</b>	<b>3,79</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : REMY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>3,91</b>	<b>49,80</b>	<b>2,17</b>				
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY		4,48	4,48	0,00	4,48	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY		1,06	1,06	0,00	1,06	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY		3,14	3,14	0,00	3,14	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY		5,83	5,61	0,57	5,04	0,22	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY		4,91	4,91	0,00	4,91	0,00			16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY		0,44	0,23	0,19	0,04	0,21	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY		22,22	21,44	1,38	20,06	0,78	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY		13,80	12,84	1,77	11,07	0,96	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>3,91</b>	<b>49,80</b>	<b>2,17</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : RESSONS-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					mise à dispo. (ha)	épardable (ha)			sous contr. (ha)	sans contr. (ha)	exclue (ha)						
<b>Total :</b>									<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ		2,50	2,50	0,00	2,50	0,00			16/07/2020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ		0,65	0,65	0,00	0,65	0,00			16/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>3,15</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>	<b>3,15</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VENETTE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE		37,82	37,82	0,00	37,82	0,00			30/06/2020	
<b>Total :</b>									<b>37,82</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>	<b>37,82</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : VIGNEMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>				
EARL DETAPPE	Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT		4,99	4,99	0,00	4,99	0,00			20/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>4,99</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>	<b>4,99</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VILLERS-SUR-COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
<b>Total :</b>									<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>6,31</b>	<b>3,93</b>	<b>0,00</b>				
EARL VAN ASSHE	Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN		3,93	3,93	0,00	3,93	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN		4,00	4,00	4,00	0,00	0,00			01/07/2020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN		2,31	2,31	2,31	0,00	0,00			01/07/2020	
<b>Total :</b>									<b>10,24</b>	<b>10,24</b>	<b>6,31</b>	<b>3,93</b>	<b>0,00</b>				

\* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>66,33</b>	<b>120,04</b>	<b>5,32</b>		
Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ			2,50	2,50	0,00	2,50	0,00		
Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR-ARONDE			22,03	22,03	22,03	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR-ARONDE			1,34	1,34	1,34	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,18	3,18	0,00	3,18	0,00		
Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ			8,75	8,75	0,00	8,75	0,00		
Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES			3,62	3,62	3,62	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			27,76	27,76	0,00	27,76	0,00		
Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,49	3,49	3,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,26	3,26	3,26	0,00	0,00		
Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			2,94	2,94	0,00	2,94	0,00		
Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY			3,37	3,25	0,00	3,25	0,12		Isolement de points d'eau
Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			6,87	6,87	0,00	6,87	0,00		
Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY			15,00	15,00	0,00	15,00	0,00		
Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY			12,49	10,31	3,75	6,56	2,18	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			27,72	27,72	0,00	27,72	0,00		
Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			5,02	5,02	0,00	5,02	0,00		
Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES			1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètre de captage	



Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>66,33</b>	<b>120,04</b>	<b>5,32</b>		
Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES			7,91	7,91	0,00	7,91	0,00		
Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNAY-SUR-ARONDE			8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS			1,93	1,93	0,00	1,93	0,00	,	Isolement de points d'eau
Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNAY-SUR-ARONDE			0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,19	3,19	3,19	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			18,16	18,16	18,16	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ			0,65	0,65	0,00	0,65	0,00		
<b>Total :</b>									<b>191,69</b>	<b>186,37</b>	<b>66,33</b>	<b>120,04</b>	<b>5,32</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agricole : EARL DETAPPE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>44,27</b>	<b>157,90</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES			2,06	2,06	2,06	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY			2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage
Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY			2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES			7,89	7,49	0,82	6,67	0,40	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES			4,81	4,81	0,00	4,81	0,00		
Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers
Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES			24,14	24,14	0,00	24,14	0,00		
Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES			20,08	20,08	0,00	20,08	0,00		
Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,27	0,27	0,00	0,27	0,00		
Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES			1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES			1,09	1,09	0,00	1,09	0,00		
Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES			0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT			4,99	4,99	0,00	4,99	0,00		
Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES			15,50	15,50	0,00	15,50	0,00		
Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR-ARONDE			16,97	16,97	0,00	16,97	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>44,27</b>	<b>157,90</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES			20,01	20,01	20,01	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES			4,31	4,31	0,00	4,31	0,00		
Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES			0,68	0,68	0,00	0,68	0,00		
Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES			11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR-ARONDE			0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		
Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS			0,90	0,86	0,86	0,00	0,04	,	Isolement de points d'eau
Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS			11,12	11,12	0,00	11,12	0,00		
Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS			6,67	6,67	0,00	6,67	0,00		
Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR-ARONDE			4,69	4,69	0,00	4,69	0,00		
Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR-ARONDE			10,54	10,54	0,00	10,54	0,00		
Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR-ARONDE			3,12	3,12	0,00	3,12	0,00		
Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES			1,55	0,85	0,79	0,06	0,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES			1,62	1,62	0,00	1,62	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ			0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES			5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES			11,87	11,48	0,74	10,74	0,39	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,22	0,14	0,10	0,04	0,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,13	0,08	0,07	0,01	0,05	Isolement de tiers	Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>44,27</b>	<b>157,90</b>	<b>7,31</b>		
Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY			5,92	5,92	0,00	5,92	0,00		
<b>Total :</b>									<b>209,48</b>	<b>202,17</b>	<b>44,27</b>	<b>157,90</b>	<b>7,31</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>133,19</b>	<b>110,02</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT			20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN			2,05	0,00	0,00	0,00	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT			1,05	0,62	0,46	0,16	0,43	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN			0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN			0,51	0,51	0,00	0,51	0,00		
Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN			0,57	0,57	0,00	0,57	0,00		
Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN			2,19	2,19	2,19	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN			0,38	0,38	0,38	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT			1,49	1,49	1,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT			1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT			4,70	4,70	4,70	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT			16,68	16,57	16,57	0,00	0,11	,	Isolement de points d'eau
Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT			23,06	23,06	23,06	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>133,19</b>	<b>110,02</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT			55,22	55,22	0,00	55,22	0,00		
Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT			0,70	0,70	0,00	0,70	0,00		
Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOQ			6,97	6,97	0,00	6,97	0,00		
Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOQ			4,34	4,34	0,00	4,34	0,00		
Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT			22,20	22,20	0,00	22,20	0,00		
Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT			1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN			3,93	3,93	0,00	3,93	0,00		
Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN			4,00	4,00	4,00	0,00	0,00		
Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN			2,31	2,31	2,31	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN			0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN			35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT			1,57	1,41	1,41	0,00	0,16	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN			3,09	3,09	3,04	0,05	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN			5,15	5,15	0,00	5,15	0,00		
Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN			6,08	6,08	0,00	6,08	0,00		
Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN			2,10	2,10	2,10	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT			2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT			0,37	0,37	0,37	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>133,19</b>	<b>110,02</b>	<b>6,38</b>		
Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT			12,48	12,48	12,48	0,00	0,00		
Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT			0,74	0,45	0,24	0,21	0,29	Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT			0,33	0,16	0,09	0,07	0,17	Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
<b>Total :</b>									<b>249,59</b>	<b>243,21</b>	<b>133,19</b>	<b>110,02</b>	<b>6,38</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>3,91</b>	<b>49,80</b>	<b>2,17</b>		
Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY			4,48	4,48	0,00	4,48	0,00		
Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY			1,06	1,06	0,00	1,06	0,00		
Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY			3,14	3,14	0,00	3,14	0,00		
Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY			5,83	5,61	0,57	5,04	0,22	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY			4,91	4,91	0,00	4,91	0,00		
Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY			0,44	0,23	0,19	0,04	0,21	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY			22,22	21,44	1,38	20,06	0,78	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY			13,80	12,84	1,77	11,07	0,96	Isolement de tiers	Isolement de tiers
<b>Total :</b>									<b>55,88</b>	<b>53,71</b>	<b>3,91</b>	<b>49,80</b>	<b>2,17</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020





# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanodable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>123,97</b>	<b>737,68</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN			72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN			5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN			96,70	96,70	0,00	96,70	0,00		
Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN			2,81	2,81	2,81	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN			36,46	34,15	2,96	31,19	2,31	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN			10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN			32,52	32,52	0,00	32,52	0,00		
Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN			17,66	17,66	0,00	17,66	0,00		
Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY			16,09	15,62	0,90	14,72	0,47	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY			48,65	48,55	0,38	48,17	0,10	Isolement de tiers	Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>123,97</b>	<b>737,68</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN			23,93	21,30	21,30	0,00	2,63	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			50,73	50,73	0,00	50,73	0,00		
Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY			63,77	63,41	1,71	61,70	0,36	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY			56,41	55,90	1,19	54,71	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			28,10	28,00	0,00	28,00	0,10	,	Isolement de points d'eau
Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			29,80	29,80	0,00	29,80	0,00		
Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE			36,70	36,70	0,00	36,70	0,00		
Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			41,02	40,51	1,31	39,20	0,51	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			49,36	48,53	2,10	46,43	0,83	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE			37,82	37,82	0,00	37,82	0,00		
Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			22,54	22,54	0,00	22,54	0,00		
Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN			9,85	6,69	6,69	0,00	3,16	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN			52,32	52,32	0,00	52,32	0,00		
Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN			11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>123,97</b>	<b>737,68</b>	<b>33,96</b>		
Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN			4,72	0,30	0,30	0,00	4,42	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN			36,77	36,77	0,00	36,77	0,00		
Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN			1,40	0,02	0,02	0,00	1,38	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage
<b>Total :</b>									<b>895,61</b>	<b>861,65</b>	<b>123,97</b>	<b>737,68</b>	<b>33,96</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE

Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
<b>Total :</b>									<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>202,14</b>	<b>48,65</b>	<b>8,77</b>		
Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE			13,28	11,63	11,63	0,00	1,65	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX			3,52	3,52	3,52	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX			1,69	1,69	1,69	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX			33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOQ			7,52	7,52	0,00	7,52	0,00		
Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOQ			4,18	4,18	0,00	4,18	0,00		
Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE			79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOQ			3,75	3,75	0,00	3,75	0,00		
Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			6,70	6,70	0,00	6,70	0,00		
Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX			1,87	1,87	0,00	1,87	0,00		
Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX			1,71	1,10	1,10	0,00	0,61	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX			3,94	3,94	3,94	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			2,26	1,93	0,82	1,11	0,33	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			16,28	16,16	1,05	15,11	0,12	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE			34,13	34,13	34,13	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				mise à dispo.	épardabl (ha)				sous contr.	sans contr.	exclue (ha)				
<b>Total :</b>									<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>202,14</b>	<b>48,65</b>	<b>8,77</b>		
Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			8,41	8,41	0,00	8,41	0,00		
Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE			23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE			4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE			2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE			2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX			4,25	3,21	3,21	0,00	1,04	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE			0,92	0,17	0,17	0,00	0,75	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
<b>Total :</b>									<b>259,56</b>	<b>250,79</b>	<b>202,14</b>	<b>48,65</b>	<b>8,77</b>		

\* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/ 07/ 2020



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	65,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1 - REMY	4,48	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	1,64	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	9,55	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	18,61	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 1 - MONCHY-HUMIÈRES	2,06	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	5,76	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	2,08	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1 - RESSONS-SUR-MATZ	2,50	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	0,47	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	1,21	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	1,65	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,20	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	5,53	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	2,05	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10 - REMY	1,06	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,07	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	0,00	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 10 - BAUGY	2,54	3	Périmètres de captage	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11 - COUDUN	96,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	1,85	2	Isolement de tiers, Périmètres de	2	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
				captage	delà de la réglementation			
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	0,63	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage		3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,43	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11 - REMY	3,14	1			1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11 - CLAIROIX	3,52	2			1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,40	3	Isolement de tiers		3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,82	2	Isolement de tiers		2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12 - COUDUN	2,81	2			1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12 - GOURNAY-SUR-	22,03	2			1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12 - CLAIROIX	1,69	2			1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	6,67	1			1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 12 - COUDUN	0,09	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		3	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13 - GOURNAY-SUR-	1,34	2			1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2



Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique végétal en place	Apt. à l'épan- d. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 13 - MONCHY-HUMIÈRES	4,81	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,31	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	31,19	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,96	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	2,70	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	8,41	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 14 - COUDUN	0,51	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 14 - MONCHY-HUMIÈRES	3,86	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	1,70	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	29,02	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	1,03	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	0,56	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14 - GOURNAY-SUR-	3,18	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 15 - MONCHY-HUMIÈRES	0,34	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15 - MARGNY-SUR-MATZ	8,75	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 15 - COUDUN	0,57	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 16 - MONCHY-HUMIÈRES	24,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 16 - COUDUN	2,19	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16 - COUDUN	32,52	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17 - COUDUN	17,66	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	3,62	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 17 - COUDUN	0,38	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	20,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	14,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18 - MÉLICOCQ	7,52	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,47	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,90	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18 - GOURNAY-SUR-	27,76	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 18 - GIRAUMONT	1,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 18 - MONCHY-HUMIÈRES	0,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19 - MÉLICOCQ	4,18	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,38	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,10	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19 - GOURNAY-SUR-	3,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	48,17	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	5,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2 - GOURNAY-SUR-	3,26	2		1	Épandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL DETAPPE	Ilot 2 - MONCHY-HUMIÈRES	1,29	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,67	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,57	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	21,30	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,85	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	79,32	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,22	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	0,01	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	2,63	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20 - MÉLICOCQ	3,75	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20 - MAIGNELAY-	2,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20 - MARGNY-LÈS-	50,73	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	0,36	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épan- d. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	0,12	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	3,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 21 - GIRAUMONT	4,70	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 21 - ANTHEUIL-PORTES	1,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	1,71	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	61,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22 - MARGNY-LÈS-	6,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22 - MAIGNELAY-	6,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,17	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	0,51	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	1,19	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	0,11	3	Isolement de points d'eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	54,71	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	16,57	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,05	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23 - MAIGNELAY-	15,00	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	28,00	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	0,10	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23 - CLAIROIX	1,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 23 - GIRAUMONT	23,06	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 23 - VIGNEMONT	4,99	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24 - MARGNY-LÈS-	29,80	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	2,18	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 24 - GIRAUMONT	55,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	6,56	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	3,75	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 25 - GIRAUMONT	0,70	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épan- d. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,53	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 25 - MONCHY-HUMIÈRES	15,50	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25 - LACHELLE	36,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,61	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25 - MAIGNELAY-	27,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,57	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	39,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	0,51	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	1,31	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 26 - GOURNAY-SUR-	16,97	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 26 - MÉLICOCQ	6,97	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26 - MAIGNELAY-	5,02	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	1,65	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	20,01	2		1	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	2,10	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	0,83	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 27 - MÉLICOCQ	4,34	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27 - CLAIROIX	3,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	46,43	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,33	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,82	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	1,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28 - VENETTE	37,82	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	4,31	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	7,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 29 - GIRAUMONT	22,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	1,05	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 29 - ANTHEUIL-PORTES	0,68	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	22,54	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	0,12	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	15,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,88	2		1	Epanchage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3 - REMY	4,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	1,36	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	1,83	3	Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3 - BIENVILLE	34,13	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,10	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	3,16	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	9,49	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,70	2	Isolement de tiers	2	Epanchage suivi ou sur couvert végétal	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,48	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	6,69	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,71	3	Isolement de tiers	3	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	0,00	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30 - MARGNY-LÈS-	8,41	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 30 - GOURNAY-SUR-	0,44	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	1,93	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,86	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,04	3	Isolement de points d'eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 32 - VILLERS-SUR-	3,93	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 33 - VILLERS-SUR-	4,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 34 - VILLERS-SUR-	2,31	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 34 - HÉMÉVILLERS	11,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 35 - HÉMÉVILLERS	6,67	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 36 - GOURNAY-SUR-	4,69	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 37 - GOURNAY-SUR-	10,54	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 38 - GOURNAY-SUR-	3,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 38 - COUDUN	0,17	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	0,11	3	Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	5,66	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	29,65	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,79	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,70	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,06	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,30	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique végétal en place	Apt. à l'épan- d. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4 - COUDUN	52,32	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,16	2	Isolement de tiers	2	Epan-dage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	0,51	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,10	2		1	Epan-dage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	21,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	1,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,19	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,21	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,16	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	1,68	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 4 - MONCHY-HUMIÈRES	0,52	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épan-dage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,31	3	Isolement de tiers	3	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	3,04	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	0,05	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	1,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	0,00	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,14	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 41 - COUDUN	3,86	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 42 - COUDUN	5,15	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 43 - COUDUN	6,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 44 - COUDUN	2,10	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5 - GOURNAY-SUR-	3,19	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	1,28	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,93	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 5 - MONCHY-HUMIÈRES	5,11	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	0,44	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,89	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,30	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	3,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,74	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	10,74	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	1,08	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,39	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,89	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 6 - GIRAUMONT	0,37	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	20,06	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,09	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,02	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	1,62	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	1,38	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7 - GOURNAY-SUR-	18,16	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	4,42	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,32	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 7 - GIRAUMONT	12,48	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,10	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	0,78	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,08	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,04	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,01	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8 - COUDUN	36,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,29	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,21	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,05	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-	1



Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,98	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,24	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,23	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	0,96	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	1,77	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	11,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,75	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,17	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 9 - BAUGY	5,92	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Recommandation agronomique		Apt. à l'épan- d. agro.
					Apt. à l'épan- d. régl.	delà de la réglementation	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9 - RESSONS-SUR-MATZ	0,65	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	1,38	3	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,17	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,09	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 109 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	2,50	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 12	fertioise 116 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	22,03	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 13	fertioise 117 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,34	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 14	fertioise 176 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,18	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 15	fertioise 118 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	8,75	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 17	fertioise 119 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	3,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 18	fertioise 120 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	27,76	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 19	fertioise 121 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	3,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 2	fertioise 110 <b>Epandage suivi ou sur couvert végétal</b>	3,26	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0,43	Absence	2
Ilot 20	fertioise 122 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	2,94	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 21	fertioise 123 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,25	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 22	fertioise 124 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	6,87	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1

Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 23	fertioise 125 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	15,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 24	fertioise 126 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	10,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 25	fertioise 127 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	27,72	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 26	fertioise 128 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	5,02	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 27	fertioise 129 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,65	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 28	fertioise 130 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	7,91	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 111 <b>Epandage suivi ou sur couvert végétal</b>	5,58	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,43	Absence	2
Ilot 30	fertioise 131 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,93	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 4	fertioise 112 <b>Epandage suivi ou sur couvert végétal</b>	0,26	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,43	Absence	2
Ilot 5	fertioise 113 <b>Epandage suivi ou sur couvert végétal</b>	3,19	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0,42	Absence	2
Ilot 7	fertioise 114 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal</b>	18,16	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0,42	Absence	2
Ilot 9	fertioise 115 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,65	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : EARL DETAPPE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 140 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	2,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 11	fertioise 150 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 12	fertioise 151 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	7,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 13	fertioise 152 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,81	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 14	fertioise 153 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 16	fertioise 155 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	24,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 17	fertioise 156 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	20,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 18	fertioise 157 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,27	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 2	fertioise 141 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,29	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 21	fertioise 158 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,09	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 22	fertioise 159 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,05	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 23	fertioise 160 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,99	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1

Exploitation agricole : EARL DETAPPE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 25	fertioise 161 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	15,50	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 26	fertioise 162 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	16,97	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 27	fertioise 163 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	20,01	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 28	fertioise 164 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 29	fertioise 165 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,68	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 142 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	9,49	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 30	fertioise 166 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,44	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 32	fertioise 167 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 34	fertioise 168 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	11,12	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 35	fertioise 169 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	6,67	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 36	fertioise 170 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,69	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 37	fertioise 171 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	10,54	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 38	fertioise 172 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,12	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 39	fertioise 173 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 4	fertioise 143 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,52	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 40	fertioise 174 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1

Exploitation agricole : EARL DETAPPE								
Parcelle	Sondage	Surface épardable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épard. (Sandre)*
<b>Ilot 41</b>	fertioise 175 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,07	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
<b>Ilot 5</b>	fertioise 144 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	5,11	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
<b>Ilot 6</b>	fertioise 145 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	11,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
<b>Ilot 7</b>	fertioise 146 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
<b>Ilot 8</b>	fertioise 147 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
<b>Ilot 9</b>	fertioise 148 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	5,92	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 75 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	19,82	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 10	fertioise 84 <b>Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 11	fertioise 85 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 14	fertioise 87 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,51	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 15	fertioise 88 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,57	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	1
Ilot 16	fertioise 89 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	2,19	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 17	fertioise 90 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,38	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 18	fertioise 91 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,49	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 2	fertioise 76 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,85	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 21	fertioise 92 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	4,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 22	fertioise 93 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	16,57	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 23	fertioise 94 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	23,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2



Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 24	fertioise 95 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	55,22	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 25	fertioise 96 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 26	fertioise 97 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	6,97	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 27	fertioise 98 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,34	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 29	fertioise 99 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	22,20	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 77 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,58	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 32	fertioise 100 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,93	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 33	fertioise 101 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	4,00	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 34	fertioise 102 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	2,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 39	fertioise 103 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	35,31	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 4	fertioise 78 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,41	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 40	fertioise 104 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,09	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 41	fertioise 105 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 42	fertioise 106 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	5,15	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 43	fertioise 107 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	6,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 44	fertioise 108 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	2,10	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE								
Parcelle	Sondage	Surface épardable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épard. (Sandre)*
<b>Ilot 5</b>	fertioise 79 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,74	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 6</b>	fertioise 80 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,37	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 7</b>	fertioise 81 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	12,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	<b>2</b>
<b>Ilot 8</b>	fertioise 82 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,45	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>1</b>
<b>Ilot 9</b>	fertioise 83 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,16	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	<b>1</b>

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE  
 Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 132 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 10	fertioise 138 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 11	fertioise 139 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,14	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 2	fertioise 133 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	5,61	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 134 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,91	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 4	fertioise 135 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	0,23	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 7	fertioise 136 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	21,44	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	1
Ilot 8	fertioise 137 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	12,84	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 9 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	66,82	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 10	fertioise 39 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	0,27	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 11	FERTIOISE 3 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	96,70	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 12	fertioise 50 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	2,81	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 13	fertioise 23 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	34,15	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 14	fertioise 33 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	9,44	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 16	fertioise 17 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	32,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 17	fertioise 42 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	17,66	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 18	fertioise 36 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	15,62	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 19	fertioise 10 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	48,55	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 2	FERTIOISE 1 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	21,30	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 20	fertioise 16 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	50,73	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1

Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 21	fertioise 34 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	63,41	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 22	fertioise 20 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	55,90	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 23	fertioise 12 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	28,00	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	1
Ilot 24	fertioise 5 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	29,80	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 25	fertioise 7 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	36,70	limon argilo-sableux	Peu battant (IB : 1,07)	Absence	0	Absence	1
Ilot 26	fertioise 37 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	40,51	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 27	fertioise 46 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	48,53	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 28	fertioise 24 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	37,82	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 29	fertioise 14 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	22,54	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Absence	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 11 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	6,69	argile limoneuse	Peu battant (IB : 1,30)	Assez forte	0	< 2 mois	2
Ilot 4	fertioise 13 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	52,32	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 5	fertioise 40 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	5,77	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 7	fertioise 51 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,30	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 8	fertioise 43 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	36,77	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	1
Ilot 9	fertioise 49 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,02	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2

**Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI**

<b>Parcelle</b>	<b>Sondage</b>	<b>Surface épardable (ha)</b>	<b>Texture de l'horizon labouré</b>	<b>Sensibilité à la battance</b>	<b>Pente</b>	<b>Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)</b>	<b>Durée de l'engor- gement</b>	<b>Apt. à l'épand. (Sandre)*</b>

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



# EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

## Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTIOISE  
 Unité de production : FERTIOISE

Produit d'épandage : Digestat solide  
 Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1	fertioise 54 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	11,63	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 11	fertioise 62 <b>Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	3,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 12	fertioise 63 <b>Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	1,69	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 14	fertioise 64 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	31,72	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 18	fertioise 65 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	7,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 19	fertioise 66 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	4,18	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 2	fertioise 53 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	79,33	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 20	fertioise 67 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	3,75	limon	Très battant (IB : 5,63)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 22	fertioise 68 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	6,70	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 23	fertioise 70 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,87	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 25	fertioise 71 <b>Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	1,10	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
Ilot 27	fertioise 72 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	3,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2

Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 28	fertioise 69 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	1,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 29	fertioise 73 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	16,16	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 3	fertioise 55 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	34,13	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 30	fertioise 74 <b>Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation</b>	8,41	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
Ilot 4	fertioise 56 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	22,82	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 5	fertioise 57 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	3,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 6	fertioise 58 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	1,14	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	2
Ilot 7	fertioise 59 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place</b>	1,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 8	fertioise 60 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	3,21	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	2
Ilot 9	fertioise 61 <b>Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol</b>	0,17	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2

\* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit